

***MANUEL DE PROCEDURES DE SUIVI
EVALUATION
DU PROGRAMME SECTORIEL FORET
ENVIRONNEMENT (PSFE)***

S O M M A I R E

Pages

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| Chapitre i : Généralités sur le système de suivi-évaluation | 4 |
| Chapitre ii : Modalités de mise en œuvre | 7 |
| Chapitre iii : Structures et responsables chargés de la coordination de L'exécution, du suivi évaluation du programme | 9 |
| Chapitre iv : Système et outils de suivi-évaluation | 13 |
| Chapitre v: Périodicité de production et de diffusion des PTA et des rapports d'activités | 15 |
| Chapitre vi : Déclencheurs et indicateurs de suivi-évaluation des résultats du PSFE | 17 |
| Conclusion | 40 |
| Annexes | 41 |

INTRODUCTION

La réussite du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) dépend d'un certain nombre de facteurs, entre autres : les ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la mise en place d'un système de suivi évaluation.

Le Suivi-évaluation est un aspect crucial dans le cycle de gestion d'un projet ou d'un programme tel que le PSFE. Le présent manuel de procédures de suivi-évaluation décrit le fonctionnement du système de planification, de collecte et d'analyse des informations sur l'exécution des activités de terrain en vue d'une meilleure prise de décision pour l'atteinte des objectifs du programme.

Ce manuel s'adresse aux acteurs concernés par la mise en œuvre du PSFE, à savoir :

- les Secrétaires Généraux du MINEFI, du MINFOF et du MINEP qui assurent la coordination des activités;
- les chefs de composantes chargés de l'exécution des PTA ;
- les partenaires au développement principaux donateurs ;
- les personnels chargés du suivi-évaluation du programme ;
- les consultants et partenaires privés ;
- les personnels des organismes de financement ;
- les responsables des organisations de la société civile ;
- les autorités administratives ;
- etc.

Il s'articule autour des cinq principales parties suivantes:

- Généralités sur le système de suivi évaluation;
- Modalités de mise en œuvre du Programme;
- Structures et responsables chargés de la coordination de l'exécution et du suivi évaluation du programme;
- Système et outils de suivi évaluation ;
- Périodicité de production et de diffusion des PTA et des rapports d'activités

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LE SYSTEME DE SUIVI EVALUATION

1.1 Contexte

La Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des forêts, de la faune et de la pêche et la Loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement, ont consacré un cadre politique et stratégique de la gestion durable des ressources naturelles au Cameroun.

Le gouvernement camerounais, avec l'aide de la communauté internationale s'est résolu depuis 1999, à mettre en place le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), au terme d'un bilan diagnostic et d'une revue institutionnelle ayant révélé des insuffisances institutionnelles et organisationnelles dans le secteur qui ont pour conséquence la dégradation continue des ressources forestières du pays.

Ce programme national de développement sectoriel, ouvert aux financements de tous les partenaires au développement, aux contributions du secteur privé et des organisations de la société civile, vise à contribuer à la mise en œuvre de sa politique forestière et environnementale.

A cet effet, la préparation du PSFE a été à la fois participative et itérative, avec l'implication de l'ensemble des acteurs du secteur au niveau central et provincial. Après la mission d'évaluation finale tenue du 10 au 14 Mai 2004 qui a consacré la validation et requis une appropriation continue du programme par les parties prenantes, un consensus se dégage autour de son contenu et les modalités de sa mise en œuvre.

Au moment où cette mise en œuvre démarre, il est important que tous les acteurs s'accordent sur le système de suivi-évaluation. La mise en place d'un tel système est à la fois nécessaire et urgente. En effet, ce système constitue un outil de gestion opérationnelle pour tous ceux qui ont une responsabilité dans la mise en œuvre de ce programme.

Pour aborder cette question, il convient tout d'abord de s'accorder sur les concepts clés utilisés afin de permettre à tous les intervenants de parler le même langage.

1.2. Définition des concepts clés

Dans le cadre du présent manuel de procédure, on entend par :

Suivi^{*1} : Processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués.

Evaluation^{*2} : Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité.

On distingue plusieurs types d'évaluation, mais dans le cadre du PSFE, l'évaluation participative sera celle la plus utilisée.

¹ Définition tirée du glossaire OCDE.

² Définition tirée du glossaire OCDE.

Évaluation participative^{*3} : Méthode d'évaluation selon laquelle les représentants des partenaires au développement et des autres parties prenantes y compris les bénéficiaires, collaborent pour concevoir et conduire une évaluation et en tirer les conclusions.

Suivi-Evaluation : combinaison du suivi et de l'évaluation qui permet d'obtenir des informations requises et de conduire la réflexion critique nécessaire à la bonne gestion du projet et à la satisfaction des objectifs d'interactions entre les différents niveaux d'exécution.

Système de Suivi-Evaluation : ensemble de processus de planification, de collecte et de synthèse de l'information, de réflexion et de présentation des rapports, indiquant des moyens et compétences nécessaires pour que les résultats de suivi évaluation apportent une contribution utile à la prise des décisions et à la capitalisation d'un projet ou d'un programme.

Indicateur^{*4} : Facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du changement.

Activité^{*5} : Actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques.

Plan de Travail Annuel (PTA) : planification détaillée des activités et des tâches spécifiques dans un espace, ainsi que des moyens requis pour leur mise en oeuvre au cours d'une année.

Résultat : Changement descriptible ou mesurable amené par une relation de cause à effet. Le résultat à court terme (au terme d'une action ou d'une activité) est appelé **Extrant** ou Produit. Un ensemble d'extrants produit un résultat à moyen terme (2 à 5 ans) appelé **Effet**. Un ensemble d'effets produit un résultat à long terme (plus de 5 ans) appelé **Impact**.

Objectif d'un programme^{*} : Résultats que le programme est supposé contribuer à générer en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres.

Réalisation^{*} : Ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme.

Code : Série de chiffres permettant le repérage d'une activité par rapport à la nomenclature du PSFE. Le premier chiffre indique la composante, le second la sous composante, le troisième l'activité principale, le quatrième et les suivants indiquent les sous activités, actions, etc.

Validation : Acceptation d'un document (PTA, rapports,...) par les parties prenantes.

Approbation : Acceptation d'un document par décision de l'autorité compétente.

Déclencheurs : Résultats prioritaires permettant le déblocage d'une tranche de financement du PSFE (cf matrice de déclencheurs).

1.3. Méthodologie d'élaboration du manuel de procédure du système de suivi-évaluation du PSFE

L'élaboration du présent manuel s'est faite de façon participative suivant les étapes ci-après :

³ Définition tirée du glossaire OCDE.

⁴ Définition tirée du glossaire OCDE.

⁵ Définition tirée du glossaire OCDE.

- i) Consultation des documents de suivi évaluation du GEF, de la Banque Mondiale, de l'ACDI, du Fonds Commun, Directives du PM, etc. ... ;
- ii) Mise en place d'un groupe de travail composé de la Cellule de Suivi, la DCP et d'un Expert de la Banque Mondiale, qui a permis d'élaborer un premier draft du manuel de procédures du suivi évaluation du PSFE ;
- iii) Organisation d'un atelier sur la finalisation des indicateurs des résultats du PSFE à Sangmélina en mars 2005 ;
- iv) Consolidation du manuel de procédures de suivi évaluation du PSFE au cours d'un atelier tenu à Sangmélina du 29 Mai au 01 juin 2006 ;
- v) Adoption des orientations majeures du Manuel par tous les partenaires et administrations concernées au cours de la mission conjointe de suivi du PSFE tenue du 05 au 16 juin 2006 à Yaoundé ;
- vi) Intégration des orientations de la mission conjointe par un groupe de travail restreint
- vii) Mission Banque Mondiale et recommandation sur les indicateurs du 15 au 22 décembre 2007
- viii) Adoption par le Comité de Facilitation le 21 février 2007
- ix) Atelier de Validation du 7 au 9 mars à Sangmélina

1.4. Objectifs du Suivi-Evaluation du PSFE

Le suivi - évaluation du PSFE a pour objectif global de traquer l'évolution du programme en comparant les performances actuelles avec celles prévues et en mesurant les résultats actuels avec ceux escomptés.

De façon particulière, le suivi-évaluation vise les objectifs spécifiques suivants :

- Promouvoir la transparence et le sens de la responsabilité dans les processus de gestion
- Fixer de façon concertée des résultats clairs et réalistes pour le programme ;
- Suivre et évaluer les performances et les impacts du PSFE
- Suivre les résultats qui vont servir de déclencheurs pour la mise à disposition des tranches de financement ;
- Mesurer la différence entre les valeurs d'indicateurs actuels et les prévisions afin d'identifier les problèmes ;
- Proposer les mesures correctives ainsi que les solutions alternatives.

CHAPITRE II : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PSFE

Travailler sur le système de suivi évaluation suppose la compréhension du mécanisme de planification annuelle des activités (2.1) ainsi que celui de la mise en œuvre de celles-ci (2.2)..

2.1. Planification annuelle

Chaque année, il sera procédé à l'identification et à la planification des activités qui concourent à l'atteinte des résultats du PSFE. Ces activités seront consignées dans le Plan de Travail Annuel (PTA) dont l'architecture est conforme aux composantes et sous composantes du PSFE.

Afin de disposer d'un PTA contenant les contributions de toutes les parties impliquées dans sa mise en œuvre, son élaboration se fera suivant les étapes ci-après :

- i) Cadrage des activités au niveau central par les Directeurs de composante avec pour produit le Draft de PTA par composante en s'assurant de la prise en compte de tous les déclencheurs et les actions attendues;
- ii) Transmission du Draft de PTA par composante aux délégués provinciaux pour la déclinaison des activités en actions opérationnelles en fonction des spécificités de chaque localité, avec la participation des responsables techniques (Délégués Départementaux, Conservateurs, Chefs de postes) et autres partenaires (chefs de projets, ONG, opérateurs privés). Ce travail aboutit à un PTA par Composante par Province ;
- iii) Soumission du PTA par Composante par Province pour validation au Comité provincial de programme.
- iv) Transmission du PTA par Composante par Province validé au MINFOF et au MINEP par les délégués provinciaux compétents.
- v) Consolidation des PTA par chaque Directeur de composante, suivie de leur soumission à la validation du Comité de Programme compétent. Les Délégués Provinciaux participent aux travaux de validation, ainsi que les partenaires au développement qui le désirent.
- vi) Transmission des PTA validés de chaque composante au COMREM pour mise en cohérence;
- vii) Transmission du document final du PTA au Comité de facilitation pour avis.

Les PTA comprennent les éléments ci-après :

- i) Le code et Libellé de l'activité PSFE
- ii) Le code et libellé des sous-activités prévues
- iii) Les résultats attendus de l'année (extrait)
- iv) Les indicateurs de réalisation
- v) La structure responsable
- vi) Le Budget nécessaire
- vii) le chronogramme prévisionnel.

Les sources de financement par activité et sous activité devront être précisées par la DAG (voir canevas annexe III) avant transmission des PTA au Comité de Facilitation pour approbation sous réserve de l'enveloppe budgétaire accordée par la loi de finance.

Les formats des PTA, du tableau de financement associé et du chronogramme des activités sont joints en annexes I, II et III. Toute activité inscrite dans les PTA doit avoir une fiche descriptive dont le modèle est joint en annexe IV.

2.2 Exécution des activités

L'exécution des activités consistera pour chaque structure responsable à :

- i) Élaborer les TdR ou la fiche d'exécution de chaque activité à partir de la fiche descriptive de l'activité ;
- ii) Exécuter l'activité ou désigner l'exécutant ;
- iii) Suivre l'exécution de l'activité ;
- iv) Elaborer ou réceptionner le rapport d'exécution;
- v) Analyser et valider le rapport selon les modalités en vigueur ;
- vi) Remplir la fiche de suivi technique et financier de l'activité ;
- vii) Elaborer les rapports semestriels et annuels ;
- viii) Tenir des réunions trimestrielles de coordination par chaque responsable pour le suivi des activités exécutées par ses collaborateurs directs et transmettre le rapport au responsable hiérarchique.

CHAPITRE III : STRUCTURES ET RESPONSABLES CHARGES DE LA COORDINATION DE L'EXECUTION ET DU SUIVI EVALUATION DU PROGRAMME

3.1. Les structures et responsables de coordination et de suivi

Les intervenants dans le système de suivi évaluation sont constitués des structures ci-après:

- i) Le Ministre en charge des Forêts et de la Faune qui assure la coordination générale du PSFE. A ce titre, il est l'interlocuteur principal du Gouvernement auprès des partenaires au développement qui participent au financement du PSFE. Il est assisté d'un comité de facilitation;
- ii) **Le Comité de Facilitation⁶(CDF), placé sous l'autorité du Ministre chargé des Finances, le comité est institué afin de permettre la collaboration entre le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé des Forêts et le Ministère chargé de l'environnement en vue de l'exécution du PSFE, il est chargé de :**
 - a. Donner, conformément à la matrice des engagements du PSFE, un avis sur les programmes de travail du Ministère chargé des Forêts et du Ministère chargé de l'Environnement ;
 - b. Faciliter la réalisation des études transversales dans les secteurs de l'environnement, des forêts et de la faune ;
 - c. S'assurer de la réalisation des audits et autres études sur la gestion du PSFE ;
 - d. superviser la bonne exécution des activités du programme ;
 - e. examiner toute question concernant l'exécution du PSFE.
- iii) **Le Comité chargé de la mise en œuvre de la revue institutionnelle, de la coordination et du pilotage du PSFE⁷ (COMREM), placé sous la présidence de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, le COMREM est l'organe décisionnel de pilotage du PSFE, à ce titre, il est chargé de :**
 - a. Mettre en cohérence l'ensemble des réformes du secteur
 - b. Fixer les orientations générales du PSFE conformément à la politique forestière et faunique du Cameroun ;
 - c. Mettre en cohérence les programmes de travail proposés par les comités de programme tout en insistant sur les priorités ;
 - d. Veiller à la réalisation des audits et autres études sur la gestion du PSFE ;
 - e. Approuver les rapports d'activités des chefs de composante ;
 - f. Soumettre les PTA consolidés au Comité interministériel de facilitation ;
 - g. Valider le planning de réalisation des études, des formations et des investissements ;
 - h. Approuver le budget des composantes ;
- iv) **Les Comités de Programme par composante⁸ : Il est un organe opérationnel de coordination chargé sur la base des éléments de suivi-évaluation de :**
 - faire le cadrage des activités annuelles prioritaires de la composante

⁶ Arrêté n° 100/PM du 11 août 20

⁷ Décision N° 0463/D/MINFOF/SG/DCP du 04 Septembre 2006

⁸ Décision n°459,460, 461,462 /D/MINFOF/SG du 04 Septembre 2006

- Consolider les P'IA provinciaux des composantes et les soumettre au COMREM avec copie au Comité Interministériel de facilitation;
- diriger, coordonner et superviser l'exécution de toutes les activités de la composante;
- Approuver les rapports d'activité des chefs de composante ;
- Veiller à la réalisation des audits financiers et techniques de la composante ;
- Adopter le planning de réalisation des études, formations et investissements ;
- S'accorder sur les indicateurs de suivi ;
- Faire le suivi évaluation de l'exécution des activités de la composante.

v) Les Comités de Programme Provincial (CPP). Ils sont des organes consultatifs d'orientation et de coordination de la mise en œuvre des activités du PSFE. Présidés par les Gouverneurs, ils sont composés des différents partenaires intervenant dans la mise en œuvre du PSFE au niveau provincial. Ils sont chargés de :

- a. Faire le cadrage des activités annuelles prioritaires de toutes les composantes du PSFE ;
- b. Coordonner et consolider les PTA de la province et les soumettre au comité de programme par composante ;
- c. Coordonner et superviser l'exécution de toutes les activités des composantes ;
- d. Veiller à la réalisation des audits financiers et techniques du programme au niveau de la province ;
- e. Suivre le planning de réalisation des études, formations et investissements tels que adoptés dans les PTA ;
- f. Faire le suivi-évaluation de l'exécution des activités au niveau provincial ;
- g. Mettre à la disposition du COMREM, tous les rapports de réalisation des activités
- h. résoudre les problèmes qui pourraient entraver la bonne exécution sur le terrain des activités du PSFE ;
- i. veiller à la participation des ONG (nationales et internationales) intervenant localement et du secteur privé aux travaux du CPP ;
- j. veiller à la prise en compte des activités des ONG (nationales et internationales) intervenant localement dans l'élaboration des PTA provinciaux ;
- k. favoriser la synergie entre les activités du PSFE et celles planifiées/exécutées par d'autres intervenants du secteur rural ;
- l. commanditer des missions de vérification en cas de besoin.

Le secrétariat des CPP est assuré par le délégué provincial du MINFOF assisté par le Délégué provincial du MINEP.

vi) La Division de la Coopération et de la Programmation (DCP). Outre les missions traditionnelles définies dans l'organigramme, elle est chargée de :

- a. appuyer le MINFOF dans l'organisation des missions conjointes de suivi-évaluation du PSFE en collaboration avec le chef de composante I;
- b. assurer les relations avec les partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de la mise en œuvre du PSFE ;
- c. veiller à la participation des ONG nationales et du secteur privé dans la mise œuvre du PSFE ;
- d. coordonner toutes les opérations d'audit et d'évaluation du programme ;
- e. diffuser les différents documents et rapports produits dans le cadre du PSFE, aux principaux partenaires du programme.

vii) La Cellule de Suivi, rattachée au Secrétariat Général du MINFOF est chargée de :

- a. suivre au quotidien et au niveau national le PSFE en collaboration avec la Cellule de Suivi du MINEP;
- b. Faciliter l'organisation des CPP en liaison avec le DP ;

- c. centraliser et synthétiser les PTA et les rapports d'activités validés par les CPC en collaboration avec la DCP, puis les transmettre via le SG au CDF ;
- d. préparer les différents documents à diffuser par la DCP dans le cadre du PSFE;
- e. suivre la mise en oeuvre du manuel de suivi évaluation du PSFE et initier éventuellement les mises à jour dudit manuel ;
- f. participer aux différentes missions de suivi évaluation du programme.
- g. Organiser en collaboration avec la DCP des missions de suivi par province pour l'authentification des informations et du niveau d'exécution

3.2. Les responsables d'exécution

- i) **Les Chefs de composantes (CC).** Ils assurent la coordination des activités des composantes. Dans le cadre de l'exécution du PSFE :
 - i. **Le Chef de la Composante 1** est le Directeur du Développement des Politiques Environnementales;
 - ii. **Le Chef de la Composante 2** est le Directeur des Forêts assisté du Directeur de la Promotion et de la Transformation des produits forestiers;
 - iii. **Le Chef de la Composante 3** est le Directeur de la Faune et des Aires Protégées;
 - iv. **Le Chef de la Composante 4** est le Directeur de la Promotion et de la Transformation des produits forestiers assisté du Directeur des Forêts ;
 - v. **Le Chef de la Composante 5** est le Directeur des Affaires Générales du MINFOF.
- ii) **Les Délégués Provinciaux** du MINFOF (Composantes II à V) et du MINEP (Composante I) sont responsables de la planification opérationnelle des activités, de l'exécution et du suivi-évaluation du programme dans leurs provinces respectives. A ce titre, ils sont chargés de :
 - a. la centralisation et de la synthèse des PTA et des rapports d'activités des délégués départementaux et des conservateurs des UTO de 1 et 2^{ème} catégorie situées dans leur ressort de compétence;
 - b. préparation des PTA et des rapports provinciaux pour validation par le Comité Provincial du Programme (CPP);
 - c. la transmission des PTA et rapports validés au ministre compétent;
 - d. la communication permanente et la tenue des réunions trimestrielles pour une mise à niveau des acteurs sur l'évolution du PSFE (DD, Conservateurs,ONGs et autres partenaires).
- iii) **Les Délégués départementaux** sont responsables de la planification opérationnelle des activités, de l'exécution et du suivi-évaluation du programme dans leurs départements respectifs. A ce titre, ils sont chargés de :
 - a. la centralisation et de la synthèse des PTA et des rapports d'activités des Chefs de poste forestiers et de chasse, ainsi que les les rapports des conservateurs des UTO de 3^{ème} catégorie;
 - b. la préparation des PTA et des rapports départementaux **et la** transmission au Délégué Provincial;
 - c. la communication permanente et la tenue des réunions trimestrielles pour une mise à niveau des acteurs sur l'évolution du PSFE (Conservateurs,CPFC,ONGs et autres partenaires).
- iv) **Les Conservateurs des UTO** sont responsables de la planification annuelle, de l'exécution et du suivi-évaluation des activités du programme dans la circonscription de leurs UTO. A ce titre, ils sont tenus de collaborer avec les structures locales du MINFOF dont les aires d'intervention chevauchent (Postes forestiers, Délégués Départementaux et Provinciaux), et d'assurer le partage de l'information avec ces dernières, notamment les PTA et les rapports d'activités.

- v) **Les structures techniques d'exécution** (ANAFOR, Ecoles de formations, Sous Directions, Services provinciaux, Délégations départementales, Postes de contrôle forestier et de chasse...) sont chargées selon le cas, de la mise en œuvre d'une sous composante, d'une activité ou d'une action, telles que définies dans les PTA du PSFE. Ces structures communiquent avec les Directeurs Techniques de Composantes à travers leurs hiérarchies respectives en ce qui concerne les PTA et les rapports d'activités.

CHAPITRE IV : SYSTEME ET OUTILS DE SUIVI-EVALUATION DU PSFE

4.1. Niveaux de responsabilité et fréquence de suivi

Les responsabilités dans la conduite des activités de suivi-évaluation du programme seront assurées par :

- l'exécutant de l'activité dans le cadre du respect du chronogramme au jour le jour ;
- le supérieur hiérarchique de l'exécutant dans le cadre des missions internes de suivi une fois par trimestre;
- les responsables des services centraux en charge du suivi du programme une fois par semestre;
- le COMREM (via le secrétariat technique)
- les participants aux missions conjointes multipartenaires de suivi en vue de l'appréciation du niveau d'atteinte des résultats annuels du programme une fois par an;
- les membres du Comité de facilitation dans le cadre de la validation des rapports d'activités en cas de nécessité.

Les missions spécifiques de suivi-évaluation peuvent être initiées et réalisées en cas de nécessité par les autorités compétentes ou les partenaires du programme.

Toute mission de suivi-évaluation interne doit être sanctionnée par un rapport transmis dans un délai de deux semaines à la hiérarchie. En tout état de cause, tout rapport de missions de suivi-évaluation interne ou externe doit parvenir à la coordination du programme dans un délai d'un mois à compter de la fin de la mission.

Tout rapport de suivi-évaluation doit mentionner pour chaque activité: (i) Code et libellé de l'activité PSFE, (ii) Code et libellé des sous-activités prévues, (iii) Niveau de réalisation (activités déjà réalisées au cours de la période précédant la mission), (iv) la structure responsable, (v) le budget engagé, (vi) les observations et recommandations de la mission. La matrice de rapport de mission de suivi est jointe en **annexe V**.

4.2. Outils de suivi évaluation

Ils sont constitués par :

- **Les fiches de suivi de réalisation des activités.** Elles doivent être remplies au quotidien par l'exécutant de l'activité (une fiche par activité). Cette fiche dont le modèle est présenté en **annexe VI**, doit mentionner en titre la structure exécutant l'activité, la date de démarrage, le code et le libellé de l'activité ou de la sous-activité. Le tableau associé mentionne : la date, le code et le libellé de l'activité ou sous-activité, les actions déjà menées (depuis le démarrage avec précision du lieu de réalisation), les coûts correspondants, les acteurs impliqués, les problèmes rencontrés et les solutions apportées ou proposées.
- **Les rapports semestriels d'activités.** Ils permettent d'apprécier le niveau de réalisation des activités inscrites au PTA au terme de chaque trimestre. Ils doivent mentionner : la

période considérée, le code et le libellé de l'activité, le code et le libellé des sous-activités prévues pour l'année, le niveau de ces sous-activités au cours du trimestre, la structure responsable, le niveau de consommation du budget, les observations et recommandations. **L'annexe VII** présente le canevas de rapport trimestriel.

- **Les rapports annuels d'activités.** Ils permettent de mesurer le niveau d'atteinte des résultats prévus au PTA et leur contribution à la réalisation des objectifs du programme. Ils doivent mentionner : le Code et le libellé de l'activité tel que prévu dans le document du PSFE, le Code et le libellé des sous-activités prévues, les résultats prévus dans le PTA, les résultats atteints, les écarts, les observations et recommandations. **L'annexe VIII** présente le canevas de rapport annuel.
- **Les rapports de rendement du programme.** Il présente le cumul des résultats atteints chaque année et mesure leurs contributions à l'atteinte des résultats du programme. Il permet d'apprécier le niveau d'atteinte des effets (résultats à moyen terme) et des impacts (résultats à long terme). L'annexe IX présente le canevas du rapport de rendement du programme à être complété chaque année par la Cellule de suivi du MINFOF.
- **Les missions de terrain.** Elles vont permettre de vérifier les informations contenues dans les rapports.
- **Les moyens de communication :** les moyens appropriés de communications permanentes entre les services pourraient être la Radio, les TIC, le V - SAT, le Thuraya, le Téléphone, etc.

Le système de suivi évaluation doit être codifié par un logiciel logé à la Cellule de Suivi.

4.3. Modalités de mise à jour du manuel de suivi-évaluation du PSFE

La décision de mise à jour du présent manuel incombe au Comité de Facilitation sur proposition du COMREM.

La mise à jour peut être justifiée par :

- les changements institutionnels et organisationnels;
- le changement du cadre législatif ou réglementaire ;
- le souci d'amélioration de l'actuelle procédure (à la demande motivée d'un des partenaires du programme);

La responsabilité de la mise à jour du présent manuel incombe au COMREM qui met en place un groupe de travail élargi aux partenaires.

A cet effet,

- i) Le COMREM convoque une réunion lorsque la décision de modification de procédures existantes est envisagée, tous les responsables et agents susceptibles d'être concernés par ces modifications y sont conviés.
- ii) Le groupe de travail soumet ensuite son PV au COMREM pour validation et transmission au Comité de Facilitation qui examine et approuve ces amendements en dernier ressort. ;
- iii) La Cellule de suivi assure la mise en forme définitive du document approuvé et le transmet à la DCP pour diffusion à tous les partenaires du programme.

CHAPITRE V. PERIODICITE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DES PTA ET DES RAPPORTS D'ACTIVITES

5.1. Au niveau des structures déconcentrées

Les chefs de poste forestier, les conservateurs, les délégués départementaux et provinciaux sont tenus de produire les PTA et les rapports d'activités selon la périodicité définie dans le tableau ci-dessous. Il convient de relever que les rapports administratifs et les activités ponctuelles doivent être relevés en première partie du document :

| Responsables | Plan de Travail Annuel : Délai de transmission | Rapport d'activités | |
|---|---|---|--|
| | | Période de diffusion | Nombre et type de rapport |
| Délégués départementaux et Conservateurs | Complètent les canevas du PTA et les transmettent avant le 05 Mai au Délégué provincial contre accusé de réception | Déposent les rapports trimestriels élaborés selon le canevas à l'annexe VII, auprès du délégué provincial au plus tard le 05 avril, 05 juillet et 05 octobre , en version électronique et dure, contre accusé de réception. Le rapport annuel est déposé au DP au plus tard le 10 janvier de l'année suivante. | - trois (03) rapports trimestriels ; - un (01) rapport annuel |
| Responsables techniques d'exécution (les Chefs de services provinciaux) | Assistent les Délégués Provinciaux dans leurs activités de planification en y intégrant leurs activités propres | Assistent les DP dans leurs activités de compilation des rapports en y intégrant leurs propres rapports d'activités. | - trois (03) rapports trimestriels ; - un (01) rapport annuel |
| Délégués provinciaux et responsables des structures sous tutelle | Compilent les PTA des Délégués départementaux, des conservateurs et des services provinciaux suivant le cadrage défini par les Directeurs Techniques de composantes et soumet le PTA provincial à la validation du CPP avant le 10 Mai | Transmettent leurs rapports trimestriels au Ministre avant le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre . Une version électronique de chaque rapport est adressée au Secrétariat Général (Cellule de Suivi) avec copie aux Chefs de Composante. Le rapport du 2 ^{ème} trimestre et le rapport annuel sont soumis à la validation du CPP et transmis au ministère au plus tard le 20 juillet et le 20 janvier . | - trois (03) rapports trimestriels ; - un (01) rapport annuel |
| Les Gouverneurs | Convoquent et président les CPP pour analyse et validation des PTA provinciaux avant le 20 Mai | Convoquent et président les CPP pour analyse et validation des rapports du 2 ^{ème} trimestre et annuel avant le 14 juillet et le 14 janvier | - PV des réunions |

5.2 Au niveau des structures centrales et de coordination

| Responsables | Plan de travail annuel : Délai de transmission | Rapport d'activités | |
|--|---|---|--|
| | | Période de diffusion | Nombre et type de rapport |
| Responsables techniques d'exécution (sous-directeurs, Chefs de Cellules, Chefs de services centraux) | Assistent les Directeurs techniques de Composantes dans leurs activités de planification en y intégrant leurs activités propres | Assistent les DTC dans leurs activités de compilation des rapports en y intégrant leurs propres rapports d'activités. | - trois (03) rapports trimestriels ; - un (01) rapport annuel |
| Les Chefs de composantes | Définissent le cadrage des activités de la composante et transmettent les Drafts de PTA par composante aux Délégués provinciaux avant le 25 Mai Compilent les PTA provinciaux avec ceux des sous composantes pour validation du CPC et transmission au COMREM avant le 20 Juin | Élaborent les rapports d'activités des composantes par la compilation des Rapports provinciaux et ceux des responsables techniques d'exécution, puis les transmettent au SG du MINFOF avant le 20 avril, le 20 juillet et le 20 octobre pour les rapports trimestriels. Les rapports du 2 ^{ème} trimestre et les rapports annuels sont soumis à la validation préalable du CPP avant transmission. Ils sont déposés au SG du MINFOF respectivement le 25 juillet et le 25 janvier . | - trois (03) rapports trimestriels ; - un (01) rapport annuel |
| Le COMREM | Assure la compilation des PTA par composante pour élaborer le PTA-PSFE et le soumet au Comité de Facilitation avant le 15 Juillet | Consolide les rapports d'activités reçus des DTC puis, les transmet via le MINFOF aux différents partenaires du PSFE, au plus tard le 31 juillet et le 31 janvier . Il rend compte au MINFOF du niveau d'exécution du PSFE et des difficultés rencontrées | - trois (03) rapports trimestriels ; - un (01) rapport annuel |
| Le Président du Comité de Facilitation | Convoque et préside le Comité de Facilitation pour approbation du PTA avant 05 Septembre | Convoque et préside les sessions du Comité de Facilitation pour statuer sur les rapports du deuxième semestre et le rapport annuel, au plus tard 15 jours après leur transmission par le MINFOF aux partenaires. | - PV de chaque session du Comité de Facilitation |

CHAPITRE 6 : DECLENCHEURS ET INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PSFE

Dans le but d'améliorer le suivi des déclencheurs des différentes tranches de financement et des indicateurs de l'ensemble des activités du PSFE, une mise en commun est réalisée dans le présent chapitre. Les déclencheurs ont été repris sans changement de fond. Le seul changement est la non prise en compte, mais pas l'abandon des colonnes mentionnant les valeurs initiales et attendues des déclencheurs. L'intégration des déclencheurs et actions attendues par tranche (en couleur), s'est limitée au niveau des sous-composantes afin d'attirer l'attention des différents responsables sur les déclencheurs qui les concernent.

Composante 1 :

| DECLENCHEURS / RÉSULTATS ESCOMPTÉS | INDICATEURS | SOURCES |
|--|---|--|
| Première tranche | | |
| Adoption du plan de réduction de l'impact environnemental (PRIE) du PSFE et financement des activités pertinentes du secteur forestier pour la 1ère année prévues dans le projet de budget national 2005 | Le MINEP a officiellement adopté le PRIE en vue de l'exécution du PSFE. (oui=1, non=0). Le quota des activités du PSFE pour le compte de l'exercice 2005 est communiqué au MINEP | Exemplaire du PRIE Loi de Finances 2005 |
| Des bureaux appropriés et un personnel bien formé et équipé au sein du MINEP pour le suivi évaluation de la mise en œuvre du PRIE du PSFE. | Organigramme du MINEP approuvé (oui=1, non=0) Bureaux et équipements fournis (oui=1, non=0) Taux d'occupation des postes respecté (oui=1, non=0) | Texte portant organigramme du MINEP Vérification physique satisfaisante Texte officiel portant nomination des responsables |
| Les plans de travail annuel de la 1ère et 2ème année de l'exécution du PRIE sont élaborés et leur exécution a démarré. | Le MINEP produit ses PTA en conformité avec le PRIE (oui=1, non=0) Taux de réalisation des activités du PTA du PRIE de 2005. | Rapport d'activités du MINEP |
| 1.1. REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET MECANISME DE FINANCEMENT | | |
| 1^{ère} Tranche | | |
| La réglementation sur l'évaluation d'impact environnemental est signée. | Les procédures et normes d'EIE sont clairement définies par des textes réglementaires (oui=1, non=0) | Exemplaire de la réglementation sur l'EIE et les textes d'application |
| 1.1.1. La réglementation environnementale est complétée, diffusée et appliquée par toutes les parties prenantes | Tous les textes d'application de la loi-cadre et les normes environnementales associées sont élaborés d'ici 2008, à raison d'au moins 2 par an ⁹ Au moins 2000 copies de chaque texte signé sont distribuées aux parties prenantes à partir de juin 2005 Le manuel de procédures de contrôle environnemental est approuvé avant juin 2006 et au moins 60 agents sont formés et /ou recyclés aux contrôles environnementaux avant décembre 2006 Au moins une mission de contrôle mensuelle est effectuée par chaque structure de contrôle à partir de juin 2005 et les sanctions liées aux infractions publiées au moins deux fois par an. | Actes officiels signés disponibles au MINEP Rapports d'activités Rapports de mission Médias nationaux |

⁹ Cet indicateur entend l'ensemble du processus d'élaboration des normes environnementales y compris la validation.

| | | |
|---|---|---|
| <p>1.1.2. Le cadre juridique et institutionnel des évaluations des impacts environnementaux est complété</p> | <p>Le guide des évaluations d'impacts des interventions en milieu forestier est approuvé avant décembre 2006 et 100% des rapports d'EIE soumis examinés conformément aux dispositions réglementaires.</p> <p>Le guide des audits environnementaux des activités forestières est approuvé avant juin 2006 et 100% des rapports d'audit soumis examinés conformément aux dispositions réglementaires</p> <p>Un canevas d'évaluation d'impacts des catastrophes est élaboré avant Juin 2006 et au moins deux études d'impact des catastrophes réalisées avant décembre 2008.</p> <p>Au moins un plan d'urgence et d'alerte thématique est élaboré et adopté avant décembre 2008.</p> <p>Au moins 20 cadres sont formés aux techniques d'évaluation d'impacts avant décembre 2007</p> | <p>Actes officiels signés disponibles au MINEF</p> <p>Rapports d'activités du MINEP</p> <p>Rapports de formation</p> |
| <p>1.1.3. Financement de l'environnement</p> | <p>Un système de fiscalité environnementale est adopté avant décembre 2006 et transmis pour intégration dans la loi des finances 2007.</p> <p>L'état des lieux des mécanismes et opportunités de financements conventionnels et novateurs disponibles avant juin 2006</p> <p>Au moins deux accords de partenariat sont signés avec le secteur privé avant décembre 2007 et mis en œuvre à l'horizon 2010.</p> <p>Au moins 5 projets soumis avant décembre 2008 au financement du fonds PPTE</p> | <p>Rapports d'études</p> <p>Loi des finances 2007</p> <p>Protocoles d'accords signés</p> <p>Rapport d'activités du MINEP</p> |
| <p>1.2. Monitoring environnemental</p> | | |
| <p>2^{ème} tranche</p> | | |
| <p><i>Les activités du PRIE de l'exercice 2006 réalisées et les capacités institutionnelles adéquates de suivi social et environnemental créées.</i></p> | <p>Présence effective des agents qualifiés sur le terrain</p> <p>Informations fiables disponibles</p> <p>Cadres structurés de descentes mensuelles sur le terrain y compris l'encadrement sur les techniques de suivi et de rédaction de rapport.</p> <p>Taux d'exécution des mesures de réduction.</p> | <p>Ordres de Mission par Province/jours effectivement passés par agent dans les missions de suivi dans chaque province.</p> <p><i>Rapport tous les deux mois et rapports annuels de suivi consolidés.</i></p> <p>missions conjointes Gvt/BM sur le terrain</p> <p>missions conjointes Gvt/BM sur le terrain</p> |
| <p>Le MINEP dispose d'un personnel adéquat et bien équipé en vue du suivi du PRIE du PSFE tant dans les services centraux qu'extérieurs).</p> <p><i>Le MINEP joue un rôle plus actif dans le suivi du Projet du Pipeline Tchad-Cameroun (tâche actuellement exécutée par le CPSP)</i></p> | <p>Niveau de dotation de l'équipe de suivi environnemental du MINEP en personnel et équipements.</p> <p>Le MINEP participe à toutes les réunions relatives au suivi des impacts environnementaux des impacts du Projet du Pipeline Tchad-Cameroun</p> | <p>textes de nominations officiels</p> <p>efforts de collaboration MINEP-CPSP</p> |

| | | |
|--|---|--|
| <p><i>Le Système de gestion de l'Information Environnemental est créé consolidant le SGIE du CPSP, le Système d'Information du CIDE (Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement) et d'autres systèmes complémentaires.</i></p> <p>Un atelier organisé par le MINEP pour présenter les principaux systèmes d'information environnementale qui existent trouve au Cameroun</p> | <p>Le MINEP a créé un Système de gestion de l'Information Environnemental sur la base du SGIE existant au sein d'un (oui=1, non=0)</p> <p>Le MINEP organise un atelier et produit un rapport annuel sur la disponibilité des données environnementales au Cameroun (oui=1, no=0)</p> | <p>Existence du SGIE</p> <p>Poursuite de l'atelier et rapport annuel du SGIE sur les données environnementales</p> |
| 3^{ème} tranche | | |
| <p>Les activités du PRIE de l'exercice 2007 sont réalisées et les capacités institutionnelles adéquates de suivi social et environnemental développées.</p> | <p>Taux de réalisation des mesures d'atténuation</p> <p>Présence effective du personnel qualifié sur le terrain</p> <p>Disponibilité de l'information fiable</p> | <p>Structured framework for monthly field visits including guidance on what to monitor and how to report.</p> <p>Ordres de Mission par Province/ jours-personne effectivement passés dans les visites de suivi dans chaque province</p> <p>Rapports de visite consolidés</p> |
| <p>L'impact environnemental du PSFE et du PRIE évalué sur la base des TDR établis de façon participative et le rapport est publié.</p> | <p>L'exécution du PRIE (y compris le PDPA) est évaluée par un tiers (oui=1, non=0)</p> <p>Le PRIE est audité par une personnalité indépendante et le rapport est publié (oui=1, non=0)</p> | <p>rapports de l'EIE et boucles et communiqués à</p> |
| <p>Les rapports sur les impacts sociaux et environnementaux du PSFE produits et les actions d'atténuation du PRIE mises en œuvre.</p> | <p>L'exécution du PRIE est connaît un succès.</p> | <p>Exemplaire du rapport</p> |
| <p>Les fonctions régaliennes du MINEP sont renforcées et le système d'information du MINEP suit effectivement les impacts environnementaux y compris celles assumées par la CPSP</p> | <p>suivi par le MINEP, Le PRIE est régulièrement mis à jour.</p> <p>Les données environnementales sont mises à la disposition du public.</p> | <p>SRIE</p> <p>Rapports sur les données environnementales</p> |
| <p>1.1.4. Mettre en place et rendre opérationnel un système de monitoring environnemental</p> | <p>Les méthodes d'évaluation de ressources sont actualisées avant décembre 2006 et les données sur les ressources disponibles au niveau national à partir de décembre 2008</p> <p>Cartes forestières actualisées et publiées tous les deux ans à partir de 2005</p> <p>Un système harmonisé de suivi écologique de 2 espèces animales et 2 espèces végétales menacées est fonctionnel à l'horizon 2008.</p> <p>Une liste d'indicateurs environnementaux est produite par écosystème à l'horizon 2008.</p> | <p>Cartes forestières</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Banque de Données</p> |
| 1.3. Information et sensibilisation environnementale | | |
| 1^{ère} Tranche | | |
| <p>L'EIE, y compris le PRIE, le cadre politique de recasement et le plan de développement des peuples indigènes publiés dans deux journaux nationaux et affichés dans les mairies.</p> | <p>Nombre de journaux où le condensé de l'EIE (et autres documents pertinents) est publié en français et en anglais</p> <p>Nombre de délégations provinciales où l'EIE et les documents pertinents sont disponibles.</p> | <p>Exemplaire de journaux</p> <p>Délégations provinciales</p> |
| 2^{ème} Tranche | | |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Le Système de gestion de l'Information Environnemental est créé consolidant le SGIE du CPSP, le Système d'Information du CIDE (Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement) et d'autres systèmes complémentaires.</p> <p>Un atelier organisé par le MINEP pour présenter les principaux systèmes d'information environnementale qui existent trouve au Cameroun</p> | <p>Le MINEP a créé un Système de gestion de l'Information Environnemental sur la base du SGIE existant au sein d'un (oui=1, non=0)</p> <p>Le MINEP organise un atelier et produit un rapport annuel sur la disponibilité des données environnementales au Cameroun (oui=1, no=0)</p> | <p>Existence du SGIE</p> <p>Poursuite de l'atelier et rapport annuel du SGIE sur les données environnementales</p> |
| <p>Le Système de gestion de l'Information Environnemental est créé consolidant le SGIE du CPSP, le Système d'Information du CIDE (Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement) et d'autres systèmes complémentaires.</p> <p>Un atelier organisé par le MINEP pour présenter les principaux systèmes d'information environnementale qui existent trouve au Cameroun</p> | <p>Le MINEP a créé un Système de gestion de l'Information Environnemental sur la base du SGIE existant au sein d'un (oui=1, non=0)</p> <p>Le MINEP organise un atelier et produit un rapport annuel sur la disponibilité des données environnementales au Cameroun (oui=1, no=0)</p> | <p>Existence du SGIE</p> <p>Poursuite de l'atelier et rapport annuel du SGIE sur les données environnementales</p> |
| <p>1.3.1. Mise en place d'un SIE</p> | <p>Un réseau fonctionnel d'information est mis en place d'ici fin 2006</p> | <p>Rapports d'activités</p> |
| <p>1.3.2. Organisation de campagnes de sensibilisation</p> | <p>La stratégie de sensibilisation environnementale est élaborée avant décembre 2006.</p> <p>10 campagnes de sensibilisation sont organisées annuellement à partir de 2007</p> | <p>Document de stratégie</p> <p>Rapports d'activités</p> |
| <p>1.3.3. Renforcement des moyens de communication entre les acteurs du secteur forestier</p> | <p>Une stratégie de communication entre les acteurs du secteur forestier est élaborée et mise en œuvre avant décembre 2006.</p> | <p>Document de stratégie</p> |

Composante 2 :

| | | |
|--|---|---|
| <p>2.1. ZONAGE DU TERRITOIRE NATIONAL NON COUVERT</p> | | |
| <p><i>Les Ministères chargés de la planification et de l'aménagement du territoire, des forêts, de l'agriculture ainsi que de l'élevage, décident d'une approche commune en vue de finaliser le plan de zonage 5 / d'utilisation des terres et d'initier un plan de zonage / d'utilisation des terres dans les zones encore non couvertes (zones 6 et 7 ainsi que les provinces septentrionales. Une société spécialisée est recrutée pour réaliser une étude socio-économique, cartographique ainsi que d'autres travaux liés à la planification de l'utilisation des terres.</i></p> | <p>Un document sur la méthodologie d'utilisation des terres conjointement adopté par les MINFOF/MINPLAPDAT/ MINFOF/MINADER/MINEPIA (oui=1, non=0)</p> <p>Recrutement d'un consultant pour réaliser une enquête socioéconomique et d'autres activités liées à l'utilisation des terres</p> | <p>Copie du document</p> <p>Copie des documents de l'appel d'offres</p> |
| <p>Troisième Tranche</p> | | |
| <p><i>Les MINFOF, MINAT, MINPALPDAT, MINADER, et MINEPIA s'accordent sur un plan de zonage / d'utilisation des terres de zones 6 et 7 et des Provinces septentrionales et le transmettent au PM pour signature.</i></p> | <p>Un plan de zonage arrêté conjointement par MINFOF, MINAT, MINPALPDAT, MINADER, et MINEPIA (oui=1, non=0)</p> | <p>Propositions conjointes adressées au PM</p> |
| <p>2.1.1 Finalisation du zonage de la "phase 5"</p> | <p>Les deux réunions de présentation et de validation du plan dans les provinces (Sud-Ouest et Littoral) sont organisées avant 2007 et le projet de décret d'approbation du plan de zonage de la phase 5 transmis au PM avant décembre 2007 pour signature.</p> | <p>Rapports de réunions disponibles à la DF</p> <p>Décret signé</p> |

| | | |
|--|---|---|
| 2.1.2. Zonage des phases 6 et 7 | Le dossier finalisé du zonage des phases 6 et 7 est disponible avant juin 2008 et le projet de décret transmis au PM avant juin 2010. | Décret signé |
| 2.1.3 Zonage savane humide et zonage savane sèche | Le dossier finalisé du zonage des savanes humides et sèche est disponible avant juin 2008 et le projet de décret transmis au PM avant juin 2010. | Décret signé |
| 2.2 AMENAGEMENT DES FORETS DE PRODUCTION | | |
| 1ère Tranche | | |
| Examen des plans d'aménagement forestier (PAF) de toutes les concessions (UFA) attribuées avant 2000 et approbation de ceux jugés conformes aux exigences | % de Plans d'aménagement examinés pour les UF attribuées avant 2000 % des UFA attribuées avant 2000, ayant un plan d'aménagement approuvé | Rapports de la Commission Interministérielle chargée d'examiner les plans d'aménagement Copie de la notification à la société |
| Seconde Tranche | | |
| <i>Examen achevé de la gestion de toutes les UFA attribuées avant janvier 2002 (compris). Les UFA attribuées depuis plus de 3 ans sont aménagées dans le cadre d'une convention définitive. Des mesures adéquates (y compris le retrait de la concession si nécessaire) sont prises par l'Administration aux sociétés en marge de la réglementation.</i> | Nombre des UFA attribuées avant janvier 2002, ayant un plan d'aménagement approuvé Nombre des UFA attribuées avant janvier 2002, ayant un décret de classement signé Nombre des UFA attribuées avant janvier 2002 (y compris celles gérées dans le cadre d'une convention définitive) | Copies de la notification à la société et DF/MINFOF Décrets de classement du PM Copies de la Convention définitive |
| Troisième Tranche | | |
| Coupe illégale maîtrisée dans toutes les UFA non attribuées en 2007 et dans toutes les aires protégées | Evolution du réseau routier au sein des Parcs Nationaux entre 2005 et 2008 | Images par satellite issues de GFW |
| 2.2.1 Poursuivre et accélérer le classement des UFA, des forêts communales et des réserves de production non concédées | Le nombre d'UFA classées passe de 4 en 2004 à au moins 40 en 2006 et à 97 en 2009 Le nombre d'UFA, forêts communales et réserves forestières dont les limites définitives sont matérialisées passe de 1 en 2004 à 97 en 2010 Le nombre d'UFA, forêts communales et réserves forestières immatriculées passe de 0 en 2004 à 30 en 2010 | Projets de décrets et lettres de transmission disponibles à la DF. Attestation de matérialisation des limites et procès-verbal de réception disponibles à la DF Rapport de réunion disponible à la DF |
| 2.2.2 Faire élaborer les plans d'aménagement des UFA et des forêts communales, et les faire approuver | Le nombre d'UFA /Forêts communales sous aménagement passe de 45 en 2004 à 97 en 2009 Au moins deux ateliers de formation et d'échanges sur les aménagements à l'intention des exploitants et aux bureaux d'étude tenus avant juin 2006. Au moins 15 missions de vérification des inventaires d'aménagement réalisées chaque année à partir de 2005. Au moins deux comités d'approbation des plans d'aménagement tenus par an | Rapports d'activités du MINFOF Rapports des ateliers disponibles à la DF Procès-verbaux des comités d'approbation. Plans d'aménagement approuvés disponibles à la DF |
| 2.2.3 Elaborer les plans d'aménagement des réserves de production non concédées et des plantations forestières | Le pourcentage des réserves de production non concédées sous aménagement passe de 0 en 2004 à 50 % en 2011 | Rapport d'activités |

| | | | |
|---|---|--|---|
| 2.2.4 | Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des UFA, des forêts communales et mettre en œuvre les plans d'aménagement des réserves de production non concédées | Les UFA et les forêts communales sous aménagement reçoivent au moins une mission de suivi technique par an de la Délégation Provinciale. Tous les plans d'aménagement des réserves non concédées sont mis en œuvre | Rapports de mission des Délégations Provinciales Rapport d'activités du MINFOF |
| 2.2.5 | Promouvoir la certification des UFA et la labélisation des produits forestiers | Le nombre d'audit de certification passe de 0 en 2004 à au moins 10 en 2009 Les PCI sont élaborés et approuvés avant juin 2005 | Rapports d'audits disponibles au GNT PCI disponibles à la DF |
| 2.2.6 | Inventaires multi ressources de 400.000 Ha de forêts de mangrove | L'inventaire des mangroves est réalisé avant 2009 | Rapport d'inventaire disponible à la DF |
| 2.3 VALORISATION DES PRODUITS LIGNEUX | | | |
| Seconde Tranche | | | |
| | <i>Une politique adoptée conjointement par le MINDIC et le MINFOF en vue de la promotion d'une industrie forestière durable elle consiste entre autres à encourager la réduction de l'écart entre la production forestière durable et la capacité de transformation, à accroître le rendement de la transformation, augmenter la valeur et améliorer la concurrence internationale.</i> | Une stratégie d'industrialisation du secteur forestier conjointement adoptée par le MINDIC et le MINFOF (oui=1, non=0) | Copie de la stratégie |
| 2.3.1 | Définition et mise en œuvre d'une politique sectorielle de valorisation des ressources en bois | Le document de politique industrielle est validé avant décembre 2006 et le plan d'industrialisation est adopté avant décembre 2007 Les pertes à l'abattage passent de 50 % en 2004 à 30 % en 2010 Les pertes à la transformation passent de 65 % en 2004 à 40 % en 2010 Le marché intérieur des grumes est organisé avant décembre 2006 Le CPB est réorganisé et fonctionnel avant décembre 2006 Les mesures incitatives à la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} transformation sont adoptées avant décembre 2007 | Rapport d'activités de la DPT Textes réorganisant le CPB disponibles à la DPT |
| 2.4 VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX | | | |
| 2.4.1 | Identification des filières des PFNL et définition des stratégies | Les PFNL majeurs, leurs sites de production et circuits de commercialisation sont identifiés avant décembre 2006 et les stratégies de valorisation sont définies avant décembre 2007. Les textes relatifs à la gestion des PFNL sont améliorés avant décembre 2006 | Documents de stratégies disponibles à la DPT |
| 2.4.2 | Recherche - développement et appui aux filières porteuses | Le nombre de protocole d'accord établi en vue des recherches développement sur les PFNL est croissant à partir de 2005 Les normes de transformation, de conservation et de conditionnement des PFNL sont élaborés et adoptés avant Décembre 2010 Le réseau d'échange d'information sur les PFNL est activé à partir de janvier 2006 | Rapport d'activités de la DPT |

| 2.5. CONTROLE FORESTIER ET SUIVI DU CONTENTIEUX | | |
|---|---|---|
| 1ère Tranche | | |
| Rapport de toutes les infractions forestières les pénalités appliquées, les transactions conclues et pendantes de janvier 2000 à août 2004. Sommier mis à jour des infractions forestières. | Publication trimestrielle de du sommier de l'état de lieux et des infractions (oui=1, non=0) | Journaux nationaux / Internet |
| Adoption de la stratégie de contrôle intégrale du MINFOF: chaîne de contrôle, méthodes et procédures de contrôle et procédures d'application des sanctions contre les infractions forestières. | La stratégie contrôle est officiellement adoptée par le Ministre des forêts (oui=1, non=0) La réglementation sur le Contrôle des activités forestières est établie (oui=1, non=0) | Journal Officiel – Journaux nationaux Copie de la réglementation publiée. |
| Seconde Tranche | | |
| L'acheminement du bois de la forêt jusqu'au port est contrôlé grâce à un système de traçabilité. Ce système est incorporé dans d'autres outils de suivi et de contrôle à l'instar du SIGIF et du PSRF ainsi que dans les opérations courantes de contrôle forestier. | Un système de traçabilité de grumes opérationnel (oui=1, non=0) Le système de traçabilité de grumes est relié aux systèmes existants du SIGIF et PSRF (oui=1, non=0) | Vérification par la banque Vérification par la banque |
| Les procès-verbaux des infractions forestières et le calcul des amendes sont établis sur un format informatisé et un tableau des données du SIGIF et du PSRF. Un système de partage de données est mis sur pied pour communiquer les infractions forestières entre les Ministères chargés des Forêts, de la Justice et des Finances. | Le SIGICOF est entièrement opérationnel (oui=1, non=0) Taux d'infraction forestière documenté par un FICOF contenu dans le SIGICOF | Vérification par la banque |
| <i>Les opérations de contrôle forestier sont menées par la Brigade Nationale de Contrôle et/ou les brigades provinciales de contrôle couvrent toutes les UFA, VC et forêts communautaires une fois l'an (y compris les UFA non attribuées), en présence de l'Observateur Indépendant. Les infractions relevées au cours des missions sur le terrain, ainsi que les pénalités, sont publiées trimestriellement dans les journaux nationaux. Les cas litigieux sont réglés à temps par les autorités compétentes.</i> | Taux de couverture des UFA (même non attribuées), VC et forêts Communautaires par les Brigades Nationale et/ou Provinciales de Contrôle au cours de 12 mois Sommier des infractions forestières régulièrement mis à jour et publié au site web du MINFOF et/ou dans les journaux nationaux (oui=1, non=0) Taux de mission de contrôle menée par les Brigades Nationale/Provinciale en présence de l'OI Taux des rapports de l'OI publiés | Rapports des Brigades Nationale et Provinciales de contrôle Internet et journaux nationaux Rapport d'activités des Brigades Nationale et Provinciales de contrôle Internet |
| Troisième Tranche | | |
| Coupe illégale maîtrisée dans toutes les UFA non attribuées en 2007 et dans toutes les aires protégées | Evolution du réseau routier au sein des Parcs Nationaux entre 2005 et 2008 | Images par satellite issues de GFW |
| Le système de contrôle forestier est effectif | Nombre de cas de coupe illégale dépassant 500m ³ relevé par l'observateur indépendant pendant une période de 12 mois. Ratio entre les UFA contrôlées où l'on a enregistré des infractions et celles sans infractions. | Sommier des infractions Statistiques du MINFOF (SIGICOF)/rapports de l'Observateur Indépendant |
| Accès en ligne aux données du SIGIF et des données sélectionnées du PSRF pour les délégations provinciales et départementales | Nombre de Délégations Provinciales de la zone forestière connectées aux données SIGIF et données sélectionnées du PSRF Nombre de Délégations Départementales de la zone forestière connectée au SIGIF | Rapports de connection réussie |
| L'acheminement du bois de la forêt jusqu'au port d'embarquement est contrôlé grâce à un système informatisé de traçabilité des grumes. Ce système est amélioré à cet effet. | Le système de traçabilité des grumes est amélioré pour suivre l'acheminement dès la forêt (oui=1, non=0) | Vérification par la banque |

| | | |
|--|--|---|
| 2.5.1. Définition et mise en place de la stratégie de contrôle | La stratégie de contrôle est adoptée formellement avant juin 2005 et mise en oeuvre avant décembre 2005, puis fait l'objet d'une évaluation tous les ans. | Rapport d'activités de la Brigade Nationale |
| 2.5.2 Renforcement des organes et des outils de contrôle | Chaque organe de contrôle dispose avant juin 2006, les ressources humaines, logistiques et financières adéquates, lui permettant d'effectuer le contrôle conformément aux prescriptions de la stratégie de contrôle. | Rapport d'activités |
| 2.5.3. Développement des nouvelles technologies | Les rapports de suivi cartographique des activités forestières sont publiés annuellement Le système de traçabilité des grumes est opérationnel avant janvier 2007 | Rapports d'activités |
| 2.5.4. Suivi du contentieux | Le sommier des infractions est publié au moins deux fois par an à partir de 2004 | Publications dans Cameroon-Tribune |

Composante 3 :

| 3.1 MAINTENIR LA BIODIVERSITE A TRAVERS UN RESEAU REPRESENTATIF D'AIRES PROTEGEES AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL | | |
|--|---|---|
| 1ERE TRANCHE | | |
| Les données de base sont disponibles pour mesurer l'efficacité de la gestion de tous les parcs nationaux du Cameroun (Score de l'efficacité de gestion, SEG en abrégé) | Nombre de parcs dont les données de base ont été rassemblées et exprimées sous forme score de l'efficacité de gestion (SEG) | Rapport sur l'outil de suivi de la gestion des AP |
| TROISIEME TRANCHE | | |
| Les limites des UTO sont clairement matérialisées & un mécanisme d'entretien des limites est mis en place | Nombre d'UTO dont les limites sont matérialisées | Visites sur le terrain |
| <i>Une partie de la forêt de Deng Deng devient une réserve de faune</i> | procédure de classement bien avancée ou achevée et protection sur le terrain amorcée | Examen des documents et visites sur le terrain |
| La biodiversité est suivie et les tendances sont positives | Mise à jour de l'enquête de 2004 sur les grands mammifères et autres paramètres de la biodiversité conduite par C. Néel, V. Vergnes, J Dupain 2004 à Campo Ma'an | Copie du rapport |
| 3.1.1 Finaliser et valider la vision biologique et socio-économique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des écosystèmes naturels au Cameroun | Le plan de réseau des AP et Sites Critiques est intégré dans le zonage du territoire national avant janvier 2006 | Acte officiel |
| 3.1.2 Classer et créer de nouvelles APS | Au moins cinq AP marines, côtières et montagneuses sont créées avant 2010 | Acte de création |
| 3.1.3 Renforcer la collaboration transfrontalière dans le domaine des AP (création, gestion, aménagement...) | Le nombre de protocoles de collaboration transfrontalière passe de 1 en 2004 à 4 en 2008 | Accords |
| 3.2 MAITRISER LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE ET ASSURER LE SUIVI-EVALUATION | | |
| 1ERE TRANCHE | | |
| Programmes de travail préparés & prêts pour exécution dans les 8 UTO de référence (UTO focales) | Nombre de plans de travail adoptés par le Ministère chargé des aires protégées | Copies des plans de travail |
| Les données de base sont disponibles pour mesurer l'efficacité de la gestion de tous les parcs nationaux du Cameroun (Score de l'efficacité de gestion, SEG en abrégé) | Nombre de parcs dont les données de base ont été rassemblées et exprimées sous forme score de l'efficacité de gestion (SEG) | Rapport sur l'outil de suivi de la gestion des AP |
| SECONDE TRANCHE | | |
| <i>La gestion dans 8 UTO focales s'améliore</i> | Nombre d'UTO focales en cours de création (SEG <20) Nombre d'UTO focales équipées d'outils essentiels de gestion (20<SEG <40) Nombre d'UTO focales ayant atteint un niveau d'efficacité de gestion modeste mais raisonnable (40<SEG<55) | Descentes sur le terrain et évaluation indépendante basée sur la méthodologie de WWF Alliance Toolkit |
| TROISIEME TRANCHE | | |

| | | |
|---|---|---|
| <i>La gestion des 8 UTO focales s'améliore</i> | <p>Nombre d'UTO focales en cours de création (SEG <20)</p> <p>Nombre d'UTO focales équipées d'outils de gestion essentiels (20< SEG <40)</p> <p>Nombre d'UTO focales ayant atteint un niveau d'efficacité de gestion modeste mais raisonnable (40< SEG <55)</p> <p>Nombre d'UTO focales ayant atteint un bon niveau d'efficacité de gestion (SEG >55)</p> | Descentes sur le terrain et évaluation indépendante basée sur la méthodologie de WWF Alliance Toolkit |
| Les limites des UTO sont clairement matérialisées & un mécanisme d'entretien des limites est mis en place | Nombre d'UTO dont les limites sont matérialisées | Visites sur le terrain |
| La biodiversité est suivie et les tendances sont positives | Mise à jour de l'enquête de 2004 sur les grands mammifères et autres paramètres de la biodiversité conduite par C. Néel, V. Vergnes, J Dupain 2004 à Campo Ma'an | Copie du rapport |
| 3.2.1 Mise en place d'un Management Information System et entretien d'une banque de données sur la faune et les aires protégées | Une banque de données sur la faune et AP est mise en place avant décembre 2006 et actualisée annuellement | Rapport d'activité |
| 3.2.2 Exécution d'un Management Information System / Système de suivi écologique dans toutes les AP | Au moins 8 AP disposent d'un système de suivi écologique avant décembre 2008 | rapports |
| 3.2.3 Etudes et recherches (reconnaissance, inventaires biologiques et socio-économiques) | Le statut d'au moins 5 espèces phares est connu dans et autour des AP avant Décembre 2010 | Rapports |
| 3.2.4 Promotion et coordination de la recherche appliquée dans et autour des AP | Le comité scientifique est fonctionnel pour au moins 5 AP disposant d'un PA avant Juin 2007 | Rapports |
| 3.3 PROMOUVOIR L'ACCES DES POPULATIONS A LA GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES | | |
| SECONDE TRANCHE | | |
| Les droits & obligations des populations locales vivant au sein et autour des aires protégées sont officiellement précisés par le Ministère chargé des aires protégées, notamment en ce qui concerne: (a) les modalités d'accès, (b) le type d'activités autorisées, (c) le respect de la réglementation pertinente, & (d) le mécanisme de résolution des conflit & l'application des sanctions | Cadre du processus établi comme réglementation par le Ministère en charge des aires protégées concernant les droits et obligations des populations riveraines des des aires protégées (oui=1, non=0) | Copie de la réglementation |
| L'élaboration et l'adoption des plans de gestion communautaire de la faune (faune et/ou PFNL) sont encouragées dans les zones riveraines des UTO | Nombre de plans de gestion communautaire de la faune approuvés dans les zones riveraines des UTO | Copies des plans de gestion communautaire de la faune approuvés |
| <i>Les études socioéconomiques conduites dans les UTO focales en vue de fournir des informations de base dans le cadre du processus du suivi-évaluation</i> | Nombre d'UTO focales où les études socio-économiques sont menées | Copie du rapport |
| TROISIEME TRANCHE | | |
| <i>Les études socio-économiques conduits dans les UTO focales en vue de fournir les informations de base dans le cadre du processus de suivi-évaluation</i> | Nombre d'UTO focales dont les études socio-économiques sont réalisées | Copies des rapports |

| | | |
|---|---|---|
| L'élaboration et l'adoption plans de gestion communautaire de la faune (faune et/ou PFNL) sont encouragées autour des UTO | Nombre de plans de gestion communautaire de la faune approuvés autour des UTO | Copies des plans de gestion communautaire de la faune approuvés |
| 3.3.1 Elaborer les textes législatifs et réglementaires (juridique), | Au moins 2 textes réglementant l'accès des populations aux ressources fauniques sont élaborés et validés avant décembre 2006. Un texte régissant le partage équitable des retombées des activités d'exploitation des ressources fauniques est élaboré et mis en œuvre avant décembre 2007. | Actes officiels |
| 3.3.2 Promouvoir l'implication des populations riveraines à la gestion des aires protégées, | Le nombre d'AP ayant établi une plate forme de collaboration avec les populations passe de 2 en 2004 à 8 en décembre 2008 Le Mécanisme de gestion des conflits Population-Faune est mis en place avant Juin 2006 | Protocole de collaboration Acte officiel |
| 3.3.3 Promouvoir la gestion communautaire de la faune dans la zone périphérique des AP | Aux moins 30 TCC et ZICGC sont attribués aux populations et 10 sont fonctionnelles avant décembre 2006 | Actes officiels |
| 3.3.4 Promouvoir les relations publiques entre services de conservation, élites locales, et populations (formations, participation aux activités culturels etc.). | Les Comités de gestion fonctionnels dans les AP passent de 3 en 2004 à 8 en Décembre 2009 | Rapports |
| 3.4 LES OUTILS DE GESTION DES AP ET DE LA FAUNE ELABORES ET MIS EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION DES POPULATIONS ET STRUCTURES LOCALES | | |
| 1ERE TRANCHE | | |
| Programmes de travail préparés & prêts pour exécution dans les 8 UTO de référence (UTO focales) | Nombre de plans de travail adoptés par le Ministère chargé des aires protégées | Copies des plans de travail |
| Les données de base sont disponibles pour mesurer l'efficacité de la gestion de tous les parcs nationaux du Cameroun (Score de l'efficacité de gestion, SEG en abrégé) | Nombre de parcs dont les données de base ont été rassemblées et exprimées sous forme score de l'efficacité de gestion (SEG) | Rapport sur l'outil de suivi de la gestion des AP |
| SECONDE TRANCHE | | |
| <i>La gestion dans 8 UTO focales s'améliore</i> | Nombre d'UTO focales en cours de création (SEG <20) Nombre d'UTO focales équipées d'outils essentiels de gestion (20<SEG <40) Nombre d'UTO focales ayant atteint un niveau d'efficacité de gestion modeste mais raisonnable (40<SEG<55) | Descentes sur le terrain et évaluation indépendante basée sur la méthodologie de WWF Alliance Toolkit |
| L'inclusion systématique des PV de toutes les infractions commises dans les aires protégées et contre la faune dans le sommier du Ministère en charge des aires protégées | Taux d'infractions dans les AP contre la faune sauvage enregistrées dans le sommier des infractions. Affaires enrôlées au tribunal, durée d'emprisonnement, amendes payées et autres sanctions appliquées | Copie du sommier à jour |
| Les engagements de la CAMRAIL et du HFC (ou leur(s) remplaçant(s)) contenus dans le cahier de charges et concernant les opérations de lutte contre le braconnage sont respectés. L'Administration sanctionne CAMRAIL & HFC (or leur(s) remplaçants) en cas de non respect des mesures convenues | Contrats avec des Assesseurs indépendants – mesures anti-braconnage prises conformément au cahier de charges, et efficacité évaluée de façon indépendante Pourcentage des cas de manquement sanctionnés par l'Administration | Contrats Rapports sur CAMRAIL & HFC (ou leur(s) successeur(s)) MINFOP/MINEP |
| TROISIEME TRANCHE | | |

| | | |
|--|--|---|
| <i>La gestion des 8 UTO focales s'améliore</i> | <p>Nombre d'UTO focales en cours de création (SEG <20)</p> <p>Nombre d'UTO focales équipées d'outils de gestion essentiels (20< SEG <40)</p> <p>Nombre d'UTO focales ayant atteint un niveau d'efficacité de gestion modeste mais raisonnable (40< SEG <55)</p> <p>Nombre d'UTO focales ayant atteint un bon niveau d'efficacité de gestion (SEG >55)</p> | Descentes sur le terrain et évaluation indépendante basée sur la méthodologie de WWF Alliance Toolkit |
| <i>Les études socio-économiques conduites dans les UTO focales en vue de fournir les informations de base dans le cadre du processus de suivi-évaluation</i> | Nombre d'UTO focales dont les études socio-économiques sont réalisées | Copies des rapports |
| <i>Les limites des UTO sont clairement matérialisées & un mécanisme d'entretien des limites est mis en place</i> | Nombre d'UTO dont les limites sont matérialisées | Visites sur le terrain |
| <i>L'élaboration et l'adoption plans de gestion communautaire de la faune (faune et/ou PFNL) sont encouragées autour des UTO</i> | Nombre de plans de gestion communautaire de la faune approuvés autour des UTO | Copies des plans de gestion communautaire de la faune approuvés |
| <i>La biodiversité est suivie et les tendances sont positives</i> | Mise à jour de l'enquête de 2004 sur les grands mammifères et autres paramètres de la biodiversité conduite par C. Néel, V. Vergnes, J Dupain 2004 à Campo Ma'an | Copie du rapport |
| <i>L'inclusion systématique des PV de toutes les infractions commises dans les aires protégées et contre la faune dans le sommier du Ministère en charge des aires protégées</i> | Taux des infractions dans les AP contre la faune sauvage enregistré dans le sommier des infractions. Affaires enlées en justice, durée d'emprisonnement, amendes payées et autres sanctions appliquées | Copie du sommier mis à jour |
| <i>Les Ministères en charge de la Faune, de la Santé Publique, de la Recherche Scientifique, de l'Elevage informent le public sur les risques de maladie liés à la viande de brousse obtenue et stockée illégalement</i> | Lancement de la campagne nationale sur les risques de maladie liés à la viande de brousse obtenue et stockée illégalement (oui=1, non=0) | Rapport de bouclage de la campagne Presse nationale |
| 3.4.1 Mise en œuvre de la Stratégie de LAB | <p>La stratégie de LAB est actualisée avant Décembre 2006.</p> <p>Au moins une campagne nationale d'IEC par an à partir de 2004 ;</p> <p>Chaque structure de contrôle effectue au moins 1 patrouille mensuelle à compter de Décembre 2005</p> <p>Au moins 10 protocoles de collaboration sont signés avec les opérateurs économiques pour arrêter le transport de gibier avant Décembre 2007 ;</p> <p>Les cas d'infractions majeures en matière de faune sont publiés semestriellement dans le sommier du MINFOF à partir de Juin 2005</p> | <p>Document de stratégie</p> <p>Rapports d'activité</p> <p>Protocoles</p> <p>Sommier</p> |
| 3.4.2 Elaborer, approuver et mettre en œuvre les PA des grandes AP et des espèces clés | <p>Le nombre d'AP disposant d'un PA passe de 3 en 2004 à 10 en 2010</p> <p>Au moins 2 espèces phares disposent d'un plan de gestion avant Juin 2006</p> <p>Le score d'efficacité de gestion (SEG) est établi pour au moins 10 AP avant Décembre 2005.</p> <p>Le SEG d'au moins 8 AP augmente d'environ 10% entre Décembre 2005 et Juin 2008</p> | <p>Actes d'approbation des documents de PA</p> <p>Acte d'approbation du plan de gestion des espèces</p> <p>Rapports</p> |
| 3.4.3 Elaborer et mettre en œuvre les PA des autres sites de conservation | Au moins 2 sites présentant un intérêt pour la biodiversité disposent d'un plan de gestion avant Juin 2009 | Document |

| 3.5 AMELIORER LA CONTRIBUTION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES AUX ECONOMIES NATIONALE ET LOCALE | | |
|--|---|---|
| SECONDE TRANCHE | | |
| L'élaboration et l'adoption des plans de gestion communautaire de la faune (faune et/ou PFNL) sont encouragées dans les zones riveraines des UTO | Nombre de plans de gestion communautaire de la faune approuvés dans les zones riveraines des UTO | Copies des plans de gestion communautaire de la faune approuvés |
| Les études socioéconomiques conduites dans les UTO focales en vue de fournir des informations de base dans le cadre du processus du suivi-évaluation | Nombre d'UTO focales où les études socio-économiques sont menées | Copie du rapport |
| TROISIEME TRANCHE | | |
| Les études socio-économiques conduites dans les UTO focales en vue de fournir les informations de base dans le cadre du processus de suivi-évaluation | Nombre d'UTO focales dont les études socio-économiques sont réalisées | Copies des rapports |
| L'élaboration et l'adoption des plans de gestion communautaire de la faune (faune et/ou PFNL) sont encouragées autour des UTO | Nombre de plans de gestion communautaire de la faune approuvés autour des UTO | Copies des plans de gestion communautaire de la faune approuvés |
| <i>Les Ministères en charge de la faune et des aires protégées adoptent les ajustements nécessaires pour se conformer au cadre réglementaire, institutionnel et financier de la Stratégie de la faune et des aires protégées de 2003</i> | Révision de certaines dispositions du Décret 95/466 sur (i) la procédure d'attribution des concessions, (ii) surveillance/suivi, (iii) obligations contractuelles dans les ZIC/ZICCG, & accès des communautés à la gestion de la faune (oui=1, non=0) | Copies des décrets et contrats |
| 3.5.1 Rechercher les axes de formalisation et de rentabilisation du commerce du gibier | Au moins 2 zones de chasse communautaires pilotes à but commercial sont créées et fonctionnelles avant décembre 2007. | Acte officiel Rapport |
| 3.5.2 Revoir la fiscalité et mettre en place un système de taxation adapté (certains taux très élevés et d'autres très faibles) ; | Les propositions relatives à la fiscalité du secteur faune sont transmises au MINEFI avant Décembre 2007. | Lettre de transmission Loi de Finance |
| 3.5.3 Développer et améliorer les initiatives d'écotourisme et promouvoir l'installation des infrastructures de tourisme | Le niveau des investissements d'infrastructures écotouristiques dans les AP témoins disposant d'un PA augmente de 100% entre 2005 et Décembre 2008 | Rapports |
| 3.5.4 Promouvoir des initiatives pilotes de game ranch & game farming ; | Au moins 5 expériences pilotes de game ranch & game farming sont développées avant Décembre 2007 | Rapports |
| 3.5.5 Promouvoir le développement des infrastructures de recherche dans les aires protégées. | Au moins 3 AP témoins disposent d'une station de recherche fonctionnelle avant Juin 2007 | Rapport |
| 3.6 METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL GARANTISSANT UNE GESTION COHERENTE ET CONCERTEE | | |
| SECONDE TRANCHE | | |
| Les droits & obligations des populations locales vivant au sein et autour des aires protégées sont officiellement précisés par le Ministère chargé des aires protégées, notamment en ce qui concerne: (a) les modalités d'accès, (b) le type d'activités autorisées, (c) le respect de la réglementation pertinente, & (d) le mécanisme de résolution des conflits & l'application des sanctions | Cadre du processus établi comme réglementation par le Ministère en charge des aires protégées concernant les droits et obligations des populations riveraines des aires protégées (oui=1, non=0) | Copie de la réglementation |
| TROISIEME TRANCHE | | |

| | | |
|--|---|---|
| <i>Le Ministère en charge des aires protégées et de la biodiversité revise la Stratégie & le Plan d'Action National de la Biodiversité, en coordination avec tous les Ministères et partenaires intéressés.</i> | Stratégie & Plan révisés adoptés par le Ministère en charge des aires protégées et de la biodiversité (oui=1, non=0) | Copie de la nouvelle stratégie et du nouveau plan |
| 3.6.1 Harmonisation et évolution du mode de gestion des ressources : (i) standardisation des outils de gestion des AP ; (ii) harmonisation dans la gestion RH | Les accords régissant les partages des responsabilités entre les différentes parties prenantes en matière de gestion F & AP sont établis dans au moins 3 AP avant Juin 2007 | Protocoles |
| 3.6.2 Restructuration des services et création des services de conservation | Le Cadre organique de la DFAP et des Services de Conservation est conforme aux conclusions de la revue institutionnelle avant Décembre 2006 | Actes officiels |
| 3.6.3 Programme de formation | Un plan de formation disposant entre autre du recyclage bisannuel du personnel de surveillance des AP est élaboré et mis en œuvre avant Juin 2006 | Rapports |
| 3.6.4 Programmation, développement des outils et suivi-évaluation du programme | pm | |
| 3.6.5 Préparation des évolutions : faisabilité mode de gestion autonome et préparation des textes nécessaires pour une gestion autonome et décentralisée des AP (activité pour mémoire, sera reprise dans volet suivant) | Au moins 3 AP sont gérées suivant un système autonome à partir de Janvier 2006 | Rapports |
| 3.6.6 Adaptation des textes législatifs et réglementaires aux nouvelles données | Au moins 2 textes réglementaires sur la faune et les AP sont mis en cohérence avec les normes et les conventions internationales à l'horizon 2008 | Actes officiels |
| 3.7 METTRE EN PLACE DES MECANISME DE FINANCEMENT DURABLE ADAPTES A LA CONSERVATION ET A LA GESTION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES | | |
| 3.7.1 Amélioration des mécanismes de financement et de la mobilisation des ressources financières (concerne la mise en place d'un fonds commun des bailleurs, la révision du mode de gestion du fonds spécial faune et la révision de la fiscalité du secteur) | Au moins deux initiatives pilotes sont mises en place avec les mécanismes de financement durable avant Décembre 2006 Le nombre d'AP bénéficiant des financements d'une fondation passe de 2 en 2004 à 4 en Juin 2007 | Rapports, Accords & engagement Rapports |
| 3.7.2 Evolution du mode de gestion et de financement des APs (concerne la mise en place d'une Fondation et l'évolution du statut des AP ainsi que la révision des textes) | Au moins 2 AP disposant d'un PA bénéficient de l'appui financier du PNDP pour la réalisation des projets communautaires inscrits dans lesdits plans avant Juin 2006 | Rapports |
| 3.8 ACTUALISATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DE LA BIODIVERSITE ET PLAN D'ACTION | | |
| TROISIEME TRANCHE | | |
| <i>Le Ministère en charge des aires protégées et de la biodiversité revise la Stratégie & le Plan d'Action National de la Biodiversité, en coordination avec tous les Ministères et partenaires intéressés.</i> | Stratégie & Plan révisés adoptés par le Ministère en charge des aires protégées et de la biodiversité (oui=1, non=0) | Copie de la nouvelle stratégie et du nouveau plan |
| <i>Les Ministères en charge de la faune et des aires protégées adoptent les ajustements nécessaires pour se conformer au cadre réglementaire, institutionnel et financier de la Stratégie de la faune et des aires protégées de 2003</i> | Révision de certaines dispositions du Décret 95/466 sur (i) la procédure d'attribution des concessions, (ii) surveillance/suivi, (iii) obligations contractuelles dans les ZIC/ZICCG, & accès des communautés à la gestion de la faune (oui=1, non=0) | Copies des décrets et contrats |

| | | | |
|-------|--|--|------|
| 3.8.1 | Etude d'actualisation de la Stratégie nationale sur la biodiversité (NBSAP) et adoption de la version actualisée | NBSAP révisée et actualisé avant Décembre 2006 | Acte |
|-------|--|--|------|

Composante 4 :

| | | |
|--|---|--|
| 4.1 FORESTERIE COMMUNAUTAIRE : ACCES ET GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES | | |
| 1ère TRANCHE | | |
| L'utilisation des redevances forestières par les communautés est évaluée | Audit de l'utilisation des redevances forestières de l'exercice 2003 par les communautés locales achevé (oui=1, non=0). | Rapport de clôture. |
| Le MINFOF confie à une organisation le soin d'obtenir l'appui d'un conseiller technique et un comptable en vue de la mise en oeuvre du projet RIGC (Renforcement Institutionnel de la Gestion des Forêts Communautaire) financé par les fonds PPTE | Recrutement des TA (oui=1, non=0). | Documentation de recrutement. |
| Seconde Tranche | | |
| <i>Au moins 10 forêts communautaires sont soit bien gérées, soit en voie d'être bien gérées. Les préoccupations liées à la biodiversité sont également pris en compte dans les plans simples de gestion.</i> | Nombre de forêts communautaires bien gérées suivant un plan de gestion approuvé. Nombre d'emplois lucratifs créés et niveau de recettes générées par les 10 forêts communautaires ci-dessus. | Rapport de la Cellule de foresterie communautaire et études du consultant indépendant. |
| <i>Les espèces menacées sont activement protégées dans les forêts communautaires</i> | Les études conduites dans les forêts communautaires pour identifier la présence des espèces menacées et intégrer les mesures de protection dans les plans de gestion. | Rapports des missions sur le terrain concernant les conseils et le comportement des communautés par rapport à la chasse rationnelle des espèces non menacées et la protection des espèces menacées |
| <i>L'exécution du programme de travail de la foresterie communautaire pour l'exercice 2006 tient compte des principales recommandations de l'étude de la foresterie communautaire de 2004</i> | Programme de travail de la foresterie communautaire et rapports d'évolution indiquant une application satisfaisante des recommandations de l'étude de 2004 (oui=1, non=0). | Copie du programme de travail et rapport d'évolution par des consultants indépendants. |
| <i>Le Ministère des Forêts améliore la qualité de service qu'il rend aux communautés dans le cadre de la gestion des forêts communautaires.</i> | Pourcentage des demandes de création des forêts communautaires traitées dans les délais (y compris celles bénéficiant du droit de préemption). | Rapport d'activités de la CFC |
| Troisième Tranche | | |
| <i>La gestion des forêts communautaires est encouragée et les communautés reçoivent l'appui de l'Administration et des autres partenaires pour l'élaboration des plans simples de gestion.</i> | Nombre de forêts communautaires bien gérées suivant un plan simple de gestion approuvé plan. Nombre d'emplois lucratifs créés et niveau de recettes issues des 10 forêts communautaires ci-dessus. | Rapport de la Cellule de foresterie communautaire (CFC) et études du consultant indépendant. |
| <i>L'exécution du programme de travail de la foresterie communautaire pour l'exercice 2006 tient compte des principales recommandations de l'étude de la foresterie communautaire de 2004</i> | Le programme de travail de la foresterie communautaire et rapports du niveau d'évolution indiquent une application satisfaisante des recommandations de l'étude de 2004 (oui=1, non=0). | Copie du programme de travail et du rapport de l'état d'avancement dressé par les consultants indépendants. |

| | | |
|---|--|--|
| <p><i>Les espèces menacées sont activement protégées dans les forêts communautaires</i></p> | <p>Les études menées dans les forêts communautaires pour identifier la présence des espèces menacées et intégrer les mesures de protection dans les plans de gestion.</p> | <p>Rapports des descentes sur le terrain concernant l'encadrement et le comportement des communautés par rapport à la chasse durable des espèces non menacées et la protection des espèces menacées.</p> |
| <p>4.1.1 Adapter le cadre juridique et institutionnel aux exigences de la gestion communautaire</p> | <p>Toutes les structures administratives de gestion communautaire des ressources forestières et fauniques sont opérationnelles avant juin 2006</p> <p>Le nouveau manuel de procédures d'attribution et de gestion communautaire des ressources forestières et fauniques est validé avant décembre 2005</p> <p>Au moins 3000 exemplaires sont distribués à toutes les parties prenantes avant juin 2006</p> <p>La proposition d'une fiscalité adaptée pour les forêts communautaires est transmise au MINEFI avant décembre 2005</p> | <p>Organigramme ;</p> <p>Textes de nomination</p> <p>Manuel ;</p> <p>Bordereau de distribution</p> |
| <p>4.1.2 L'acquisition des espaces à gestion communautaire des ressources forestières</p> | <p>Les dispositions prévues dans le nouveau manuel sont appliquées dès janvier 2006.</p> <p>Un plan de sensibilisation est adopté avant décembre 2005 et mis en œuvre à partir de janvier 2006.</p> <p>Le nombre de forêts communautaires dont le processus d'acquisition et de gestion est financé par la RFA passe de X en 2004 à Y en 2008</p> <p>Les normes techniques de gestion des forêts communautaires sont élaborées et validées avant juin 2006 et mises en œuvre</p> <p>Au moins 50% des communautés ayant obtenu des FC, TCC et ZICGC reçoivent l'appui du MINFOF avant décembre 2006 et 100% avant décembre 2008</p> <p>Un site est choisi par zone écologique pour l'expérimentation des modèles de gestion communautaire avant décembre 2005 et l'expérimentation a partir de 2006</p> | <p>Document de requêtes et de réponses relatives aux forêts communautaires</p> <p>Le document de plan</p> <p>Les rapports d'activités.</p> <p>Rapports d'activités DF</p> <p>Rapports d'audit de la fiscalité décentralisée</p> <p>Document de normes approuvé ;</p> <p>Liste de sites ;</p> |
| <p>4.1.4. Appuyer les collectivités décentralisées dans le processus de classement et gestion des forêts communales</p> | <p>50% des communes disposant d'une forêt sont techniquement appuyées par le MINFOF avant décembre 2006 et 100% avant décembre 2008</p> | <p>Rapports d'études</p> |

REBOISEMENT ET REGENERATION DES RESSOURCES FORESTIERES

1ère Tranche

| | | |
|--|---|--|
| <p>La restructuration de l'ANAFOR est achevée ; l'organigramme et le plan de travail et le budget de l'exercice 2005 sont approuvés par le conseil d'administration.</p> | <p>Organigramme approuvé par le conseil d'administration de l'ANAFOR (oui=1, non=0).</p> <p>PTA et budget approuvés par le conseil d'administration (oui=1, non=0).</p> | <p>PV de la réunion du conseil d'administration de l'ANAFOR.</p> |
|--|---|--|

Seconde Tranche

| | | |
|---|--|--|
| <p>Les plantations de l'ex-ONADEF installées sur le domaine privé de l'Etat sont soumises à une gestion plus rationnelle: aux contrats de plantation attribuée sur une base compétitive; aux nouvelles UFA ou incorporée dans des UFA existantes; attribuée sous contrat à une gestion communautaire locale; déclassées dans les zones urbaines, incorporées dans des parcs et autres aires protégées ou zones de protection environnementale à but non productif.</p> | <p>Nombre d'hectares dont le statut de gestion a changé.</p> | <p>Copies des documents indiquant le changement du statut de gestion et les visites de terrain.</p> |
| <p>Troisième Tranche</p> | | |
| <p>Les plantations de l'ex-ONADEF installées sur le domaine privé de l'Etat sont soumises à une gestion plus rationnelle: aux contrats de plantations attribuées sur une base compétitive; aux nouvelles UFA ou incorporées dans des UFA existantes; attribuées sous contrat à une gestion communautaire locale; déclassées dans les zones urbains, incorporé dans des parcs et autres aires protégées ou zones de protection environnementale à but non productif.</p> | <p>% d'hectares de terres dont l'aménagement assure par l'ex-ONADEF a changé de statut.</p> | <p>Copies des contrats et/ou réglementation Rapports du MINFOF et de missions conjointes Gvt/Banque mondiale sur le terrain</p> |
| <p><i>L'ANAFOR fournit des conseils relatifs aux techniques de plantation, aux ressources matérielles, économiques et financières à tous les planteurs ou groupes intéressés.</i></p> | <p>Nombre de planteurs ou groupes intéressés que l'ANAFOR a encadré en ce qui concerne les aspects techniques et financiers des plantations</p> <p>Des hectares ou équivalent d'hectares de plantations créés grâce à l'expertise de l'ANAFOR.</p> | <p>Rapport d'activités annuel de l'ANAFOR et missions conjointes Gvt/Banque mondiale sur le terrain</p> |
| <p>4.2.1 Création d'un environnement institutionnel attractif</p> | <p>Les propositions d'amendements à la législation foncière sécurisants pour les terrains plantés sont soumises au PM avant juin 2006</p> <p>Les propositions de mesures fiscales incitatives pour les plantations sont soumises au PM avant juin 2006</p> <p>Le FDP est opérationnel avant décembre 2006</p> <p>La taille et les besoins en personnels et équipement de l'ANAFOR sont définis et approuvés avant décembre 2004</p> <p>L'ANAFOR est opérationnel avant décembre 2005</p> <p>Au moins trois sessions de formation des différents acteurs sont organisées avant décembre 2006</p> <p>Un centre national de semences forestières (CNSF) est créé et fonctionnel avant décembre 2005</p> <p>Une stratégie d'approvisionnement en semences forestières est définie et mise en œuvre avant juin 2006</p> <p>La base de données sur les sites de plantation est disponible avant décembre 2005;</p> <p>Un système d'information sur les marchés des bois issus des plantations est mis en place avant décembre 2005</p> | <p>Lettres de transmission disponibles au MINFOF</p> <p>Le texte de création est disponible au MINFOF</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de formation disponibles à l'ANAFOR</p> <p>CNSF opérationnel</p> <p>Document de stratégie disponible</p> <p>Logiciel de la base de données disponible ;</p> <p>Document de plan d'information disponible</p> |

| | | |
|---|--|---|
| 4.2.2 Développement des plantations forestières | <p>Au moins 2000 ha de plantations privée par an sont créées à partir de 2007 et au moins 5000ha par an à partir de 2011</p> <p>Au moins 1.500.000 plants sont produits chaque année à partir de janvier 2007</p> <p>La gestion d'au moins 50% des plantations existantes dans les réserves forestières est concédée au secteur privé avant décembre 2007</p> <p>Un programme de recherche appliquée est élaboré, adopté et mis en œuvre avant décembre 2006</p> | <p>Rapports d'activités</p> <p>Plan de gestion</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Convention de gestion</p> <p>Document de programme disponible</p> |
| 4.3 GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES BOIS – ENERGIE | | |
| Seconde Tranche | | |
| <p>Le MINFOF et les autres Administrations concernées adoptent la réglementation et des mesures fiscales en vue de stimuler a) le développement de la gestion des forêts communautaires et des plans directeurs de bois énergie autour des centres urbains; et b) le projet de plantations d'arbres par les communautés, les particuliers et les investisseurs.</p> | <p>Adoption d'une réglementation relative aux mesures d'incitation (oui=1, non=0)</p> | <p>Copies de la réglementation</p> |
| <p>Les unités sont créées dans les délégations provinciales pour faciliter la mise en oeuvre des projets de gestion des forêts communautaires et des plans directeurs de bois énergie autour des centres urbains dans les provinces septentrionales.</p> | <p>Nombre d'unités opérationnelles bien pourvu de personnel, de bureaux et d'équipements (oui=1, non=0)</p> <p>Nombre de communautés contactées et enregistrées en vue de participer aux projets de gestion des forêts communautaires et de plans directeurs de bois énergie.</p> | <p>rapports du Gvt et rapports de mission conjointe Gvt/Banque/Donateur sur le terrain.</p> <p>Communautés rencontrées et interviewées par les Missions conjointes Gvt/Banque/Donateur.</p> |
| Troisième Tranche | | |
| <p><i>La gestion forestière et la commercialisation du bois énergie, dans le cadre du plan directeur du bois énergie péri urbain, sont des activités génératrices de revenus pour les populations locales.</i></p> | <p>Volume et valeur du bois énergie commercialisé par des communautés locales participant au plan directeur du bois énergie.</p> <p>Nombre de personnes tirant des revenus stables de la production et la commercialisation du bois énergie communautaire.</p> | <p>Rapport d'activités des groupes organisés.</p> |
| 4.3.1 Renforcement Institutionnel | <p>Cinq (05) unités d'appui stratégique sont créés et opérationnelles dans les provinces de Ext. Nord, Nord, Adamaoua, Ouest et Nord-Ouest avant décembre 2005</p> | <p>Textes du MINFOF</p> <p>Rapports d'activités des UAS</p> <p>Procès verbaux</p> |

| | | |
|--|---|--|
| 4.3.2. Les outils de planification et de gestion | <p>Les filières de bois – énergie organisées approvisionnent au moins 50% des besoins en bois – énergie des villes cibles avant décembre 2008</p> <p>Toutes les études préliminaires et socio économiques sont réalisées avant décembre 2006</p> <p>Un cadre de concertation est fonctionnel et se réunit au moins une fois par an au niveau de chaque province à partir de 2007</p> <p>Les nouvelles règles de gestion des filières bois énergie sont élaborées, adoptées et appliquées avant décembre 2008</p> <p>Un plan de communication sur les réformes réglementaires et fiscales est élaboré et mis en œuvre avant décembre 2008</p> <p>Des actions de recherche appliquée sont finalisées et disponibles au niveau des acteurs avant décembre 2006</p> <p>Un système de suivi des impacts économiques et environnementaux est élaboré et mis en œuvre après la signature des textes sur les réformes de bois énergie</p> | <p>Textes</p> <p>Rapports</p> <p>Schémas directeurs</p> <p>Rapports d'études</p> <p>Rapports de réunions</p> <p>Les textes réglementaires sont disponibles</p> <p>Le document de plan est disponible</p> <p>Les rapports de recherche disponibles</p> <p>Rapports de missions de suivi</p> |
| 4.4 APPUI AUX ACTEURS ET OPERATEURS PRIVES | | |
| 4.4.1. La gestion communautaire des massifs forestiers | Au moins 50 initiatives de gestion communautaire bois - énergie et des marchés ruraux sont opérationnelles avant décembre 2007 | Rapport d'activités et d'enquêtes |
| 4.4.2 La professionnalisation des acteurs | <p>Au moins 50% d'entreprises charbonnières sont professionnelles avant décembre 2008</p> <p>Au moins une journée portes ouvertes est organisée chaque année pour opérateurs de la filière et les institutions de micro-finance a partir de janvier 2006 pendant 5 ans</p> | <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports</p> |
| 4.4.3 Utilisation rationnelle des énergies domestiques | <p>Au moins 1000 nouveaux ménages dans chaque province cible utilisent les foyers améliorés avant décembre 2007</p> <p>Une réunion d'information sur les foyers économes est organisée par province avant décembre 2006</p> <p>Les études préliminaires mise en place d'une unité test de production de briquettes sont réalisées avant décembre 2008 et l'unité mise en place en 2009</p> | <p>Rapports d'activités et d'enquêtes</p> <p>Nombre de réunions tenues</p> <p>Rapports d'études</p> <p>Unité opérationnelle</p> |

Composante 5

| 5.1 MISE EN PLACE DE L'ANAFOR | | | |
|---|--|---|--|
| 5.1.1 | Mise en place des organes de gestion | Les organes de gestion sont mis en place avant décembre 2004 | |
| 5.1.2 | Réalisation des études | Toutes les études préalables à la mise en place de l'ANAFOR sont réalisées avant décembre 2004 | Rapports d'étude validés |
| 5.1.4 | Plan de réaffectation et de vente du matériel | Tout le matériel de l'ex-ONADEF est réaffecté avant décembre 2005 | Acte d'affectation du matériel |
| 5.1.5 | Appui à organisation et fonctionnement de l'ANAFOR | Le budget de l'ANAFOR est approuvé par le CA chaque année et les fonds mis à disposition par le MINEFI et le MINFOF | Budget Approuvé Rapport financier |
| 5.1.6 | Appui à la mise en place du fonds d'appui aux plantations | L' étude sur la mise en place d'un fonds d'appui aux plantations est réalisée avant juin 2006 et les recommandations mises en œuvre avant décembre 2006 | Rapport d'étude Rapport d'activités |
| 5.2 Renforcement du MINEF | | | |
| Déclencheurs 1^{ère} Tranche | | | |
| | Nominations aux postes de responsabilité et ajustement de la description des postes de travail. | Nomination aux postes de responsabilité (oui=1, non=0) | Copies des textes réglementaires. |
| | Adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire conforme au programme base sur les résultats. | Approbation de la nouvelle nomenclature budgétaire du MINFOF/MINEP par le Ministère des Finances (oui=1, non=0). | Copie de la nouvelle nomenclature. |
| | Le Ministre de l'Economie et des Finances demande aux Directeurs du Budget et du Trésor de créer pour le compte du MINFOF et MINEP des lignes budgétaires qui seront alimentées par des financement extérieurs selon les objectifs des partenaires extérieurs. | Instruction relative aux mécanismes de financement du PSFE signée par le Ministère des Finances (oui=1, non=0). | Instruction du ministre. |
| | Le MINFOF et le MINEP améliorent leur gestion financière et les fonctions de contrôle et mettent en place un système informatique (SICAF), compatible avec le système DEPMI utilisé par le MINEFI. | Le SICAF est disponible dans les services centraux et provinciaux et le personnel financier est formé (oui=1, non=0). | Rapport d'activités du financement des par l'UE. Rapport du MINFOF. |
| | Le MINFOF et le MINEP préparent les PTA et le projet de budget 2006 conformes au PSFE à soumettre à l'adoption de l'Assemblée nationale. | Les PTA sont conformes au PSFE (oui=1, non=0). Le projet de budget correspond aux activités définies dans le PSFE. | PTA du MINEP et MINFOF. Projet de budget. |
| | Le MINEP et le MINFOF sont prêts à acquérir les principaux biens et services du PTA 2006. | Le pourcentage du plan des marchés et des documents d'appel d'offres préparés conformément aux PTA de 2005. | Copie du plan des marchés et documents d'appel d'offres. |
| Déclencheurs 2^{ème} Tranche | | | |
| | Le système de gestion financière et de contrôle informatisé (SICAF) du MINFOF et MINEP est bien établi et le contrôle au niveau central, provincial et départemental est assuré par le MINEFI à travers les audits annuels. | Pourcentages des directeurs financiers utilisant le SICAF au niveau (i) central, (ii) provincial, et (iii) départemental. | Visites sur le terrain, et rapport du consultant |

| | | |
|---|---|--|
| La formation sur la politique forestière, la législation et la réglementation est achevée. La gestion des ressources humaines s'est améliorée avec l'introduction des récompenses aux meilleurs agents. | Nombre de jour de formation et qualité du matériel de formation. Guides de gestion des ressources humaines publiés par le MINFOF et le MINEP (oui=1, non=0). | Rapport d'activités du service des ressources humaines. Missions conjointes Gvt/BM. Copie des guides. |
| Des infrastructures et équipements adéquats sont mis à la disposition des structures du MINEP et MINFOF suivant le plan réhabilitation. | Nombre de nouvelles infrastructures construites ou nombre de locaux réhabilités (listes à dresser). | Copies des rapports du Govt. Missions conjointes Gvt/BM. |
| Déclencheurs 3^{ème} Tranche | | |
| <i>Réhabilitation des infrastructures et équipements dans les bureaux MINEP et MINFOF au niveau central, provincial et départemental</i> | Nombre de nouvelles infrastructures construites ou nombre de locaux existants réhabilités | Copies des rapports du Gvt et des rapports des missions conjointes Gvt/BM sur le terrain. |
| <i>Réhabilitation des postes forestiers</i> | Pourcentage de postes forestiers réhabilités | Copies des rapports du Gvt et des rapports des missions conjointes Gvt/BM sur le terrain. |
| 5.2.1 Réorganisation du MINEF | Le décret redéfinissant les missions des ministères est disponible et mis en application avant décembre 2004 L'organigramme du MINFOF et MINEP est disponible et mis en application avant décembre 2005 Au moins 50% de structures du MINFOF sont opérationnelles avant décembre 2005 et 100% avant juin 2006 Tout le personnel est redéployé avant juin 2006 Le besoin en personnel technique est couvert au moins à 50% avant décembre 2006 Les PTAs 2006, 2007 et 2008 présentés par objectifs sont disponibles et adoptés avant novembre 2005 Au moins 50% des textes juridiques sont actualisés et diffusés avant juin 2007 | Décret portant réorganisation du gouvernement Actes de nomination des différents responsables Actes d'affectation et de recrutement PTAs consolidés et Loi de finances 2006 Différents textes adoptés et publiés |
| 5.2.2 Ressources humaines | Le plan de formation prioritaire est disponible avant décembre 2005 50% de formations planifiées sont effectuées avant décembre 2006 Les plans d'organisation des effectifs et de carrière sont disponibles et mis en application avant juin 2006 1 base de données de GRH est disponible et fonctionnelle avant décembre 2005 Tout le personnel de la DAG est formé avant décembre 2005 et les Chefs SAFs avant décembre 2006 Un plan de communication est disponible et mis en œuvre avant décembre 2005 | Stratégie de communication Rapports de formation Plans d'organisation des effectifs et de carrière Plan de formation Base de données opérationnelle (états de personnels générés par l'application) |
| 5.2.3 Ressources matérielles | Au moins 50 % des Services provinciaux et départementaux et 40% des PFC sont équipées et/ou construites avant décembre 2007 Au moins 50% des structures centrales sont équipées et/ou construites avant décembre 2007 | PV de réception conforme à la réalité PV de réception Manuel de procédure |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Le manuel de procédure de GM est disponible et mis en application avant décembre 2005</p> <p>1 base de données est disponible et fonctionnelle avant décembre 2005</p> <p>Tout le personnel concerné de la DAG est formé avant décembre 2005 et les Chefs SAFs avant décembre 2006</p> | <p>Base de données opérationnelle, rapport de formation</p> |
| 5.2.1 Gestion des ressources financières | <p>Le manuel de procédure de la Gestion Financière est disponible et mis en application avant décembre 2005</p> <p>Le logiciel de suivi et exécution est disponible et fonctionnel avant décembre 2005</p> <p>Tous le personnel de la DAG et les SAF provinciaux sont formés avant décembre 2005 et au moins 50 % des BAG avant décembre 2006</p> <p>Les textes révisés sur la gestion des fonds spéciaux sont disponibles avant décembre 2006</p> <p>Le manuel de procédure pour la préparation du budget programme est disponible et mis en application avant décembre 2005</p> <p>L'application de préparation du budget programme est disponible et fonctionnel avant décembre 2005</p> <p>Les différentes structures sont connectées au réseau intranet avant décembre 2005</p> <p>Au moins 50% agents sont formés à l'outil informatique avant juin 2006</p> <p>Le manuel de procédure du contrôle financier est actualisé avant décembre 2005</p> <p>L'audit est effectué une fois par an</p> <p>L'assistant technique est recruté et opérationnel avant décembre 2004</p> <p>Au moins 50% du personnel est formé par spécialité avant décembre 2006</p> | <p>Manuel de procédure</p> <p>Rapports produits par le programme</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Acte signé</p> <p>Manuel de procédure</p> <p>Application SICAF opérationnel à la DAG</p> <p>Schéma directeur</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Document de procédure du contrôle financier- rapport d'audit</p> <p>Contrat d'assistance technique et rapport d'activité</p> <p>Rapport de formation</p> |
| 5.2.4 Pilotage de la réforme au sein du MINEF | <p>Le COMREM est mis en place et fonctionnel avant décembre 2004</p> <p>Au moins 4 tournées et 4 ateliers sont organisés par an</p> <p>Au moins 2 partenaires au développement sont impliqués dans la mise en œuvre du PSFE avant décembre 2005</p> | <p>Décision portant création du COMREM</p> <p>Rapports</p> <p>Contrats signé avec les partenaires</p> |
| 5.3 REHABILITATION DES STRUCTURES NATIONALES DE FORMATION ET DE RECHERCHE | | |
| 5.3.1 Formation | <p>Les textes de réorganisation des écoles sous-tutelles sont disponibles avant décembre 2006</p> <p>Les structures de formation sont dotées d'équipements prioritaires avant décembre 2006</p> <p>50% du personnel est formé avant décembre 2006 par rapport à l'état des besoins</p> | <p>Différents textes portant réorganisation des</p> <p>Ecoles sous-tutelle</p> <p>PV de réception des équipements</p> <p>Rapports de formation</p> |
| 5.3.2 Recherche | <p>L'étude sur les besoins de renforcement de la recherche est réalisée avant décembre 2005</p> | <p>Rapport validé</p> |

| 5.4 IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES, PILOTAGE DU PSFE ET BONNE GOUVERNANCE | | |
|--|--|---|
| Déclencheurs 2 ^{ème} Tranche | | |
| <i>Le système participatif de suivi évaluation du PSFE est opérationnel et le 1^{er} rapport produit par le MINFOF et le MINEP sur la mise en œuvre du PTA 2006.</i> | Rapport de suivi-évaluation 2006. Etudes ad-hoc sur des questions identifiées à travers le système du suivi-évaluation. | Rapport annuel du suivi. Et missions conjointes Gvt/BM sur le terrain. |
| Concertations régulières avec le secteur privé (comités consultatifs) (six ou plus de réunions par an). | Nombre de réunions tenues. | Copies des PV de réunions. |
| Consultations multipartenaires tenues au niveau provincial pour préparer et suivre les PTA | Nombre de consultations organisées. | Copies des PV de réunions. |
| <i>Stratégie de communication lancée par les Cellules de Communication du MINFOF et du MINEP avec l'appui TA à la phase de démarrage.</i> | Stratégie de communication adoptée et rapport des premières actions. | Copie du rapport de l'état d'avancement. |
| 5.4.1 Implication des parties prenantes dans la gestion du secteur | La stratégie de communication est disponible, validée et mise en œuvre avant décembre 2006 Au moins 2 rencontres inter-acteurs sont organisées par province et par an à partir de janvier 2006 Les besoins en renforcement de capacité de chaque acteur sont connus avant décembre 2006 Au moins 50% de ces besoins sont couverts avant décembre 2007 | Document de stratégie Rapports d'activités |
| 5.4.2 Mise en place des capacités de pilotage du PSFE | Le système de pilotage et de suivi-évaluation est adopté avant juin 2005 Le manuel de suivi-évaluation est disponible et mis en application avant août 2005 Les unités de SE sont fonctionnelles avant octobre 2006 Au moins 4 tournées par an sont effectuées par la DCP Au moins 75% du personnel chargé du suivi-évaluation est recyclé tous les 2 ans à partir de janvier 2007 Une mission conjointe de suivi-évaluation externe est organisée par an Les réunions des instances de pilotage sont tenues annuellement au niveau national et semestriellement au niveau provincial à partir de janvier 2006 | Actes signés Manuel et système opérationnel Rapport d'activités Rapports de mission Rapports de formation |

CONCLUSION

Ce document qui se veut un guide pratique mis à la disposition de tous les responsables chargés de la mise en œuvre du PSFE, est un outil définissant la démarche à suivre par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et au Suivi évaluation du PSFE. La démarche proposée permettra de mieux planifier les activités du programme chaque année, de collecter systématiquement les informations sur les activités menées, d'apprécier les résultats obtenus et les difficultés rencontrées et de proposer des recommandations aux instances de coordination pour une prise de décision en connaissance de cause.

L'approche programme est une expérience nouvelle pour tous. Son appropriation par toutes les parties prenantes est d'une impérieuse nécessité. Elle passe par une maîtrise des différents outils développés dans le présent manuel. Tous ses utilisateurs sont invités à en assurer une parfaite compréhension.

ANNEXES

(Des simulations de cas ont été appliquées aux tableaux en annexes pour faciliter la compréhension)

ANNEXE II : Format du chronogramme des activités du PTA :

| Code et Libellé de l'activité PSFE | Code et libellé des Sous-Activités prévues | Structure responsable | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|--|---|-----------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2.5.1.7- Suivi de la mise en place de cette nouvelle stratégie de contrôle | 25171- contrôle de l'exploitation dans 04 UFA | PCFC de Djoum | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | ■ | ■ |
| | 25172- Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion de 02 forêts communautaires | PCFC de Djoum | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | |
| | 25173- Opération coup de poing | PCFC de Djoum | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |

N.B : Les deux premières colonnes sont remplies lors du recadrage

ANNEXE III : Tableau de financement du PTA en fonction des sources:

| Code et Libellé de l'activité PSFE | Code et libellé des Sous-Activités prévues | Structure responsable | Budget | Source de financement ¹⁰ x 1000 F CFA | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|-----------|--|-----|-----|-------|-----|----|--------|-----|
| | | | | BF | BIP | FSF | FSDF | AB | FC | Projet | GAP |
| 2.5.1.7- Suivi de la mise en place de cette nouvelle stratégie de contrôle | 25171- contrôle de l'exploitation dans 04 UFA | PCFC de Djoum | 2 000 000 | 200 | 0 | 0 | 1 000 | 800 | 0 | 0 | 0 |
| | 25172- Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion de 02 forêts communautaires | PCFC de Djoum | 1 000 000 | 0 | 0 | 0 | 200 | 300 | 0 | 100 | 400 |
| | 25173- Opération coup de poing | PCFC de Djoum | 200 000 | 0 | 0 | 150 | 0 | 50 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | | | | | |

N.B :

- Cette annexe doit être remplie par la DAG du MINFOF. ;
- Il est important d'élaborer une grille précisant les coûts de mise en œuvre des activités prévues au PTA, pour permettre une harmonisation de l'estimation des coûts.

¹⁰ BF = Budget de fonctionnement

BIP = Budget d'Investissement Public

FSF = Fonds Spécial de la Faune

FSDF = Fonds Spécial de Développement forestier

AB = Appui Budgétaire

FC = Fonds Commun

Projet = Contribution des projets d'appui et des conventions de collaboration

GAP = Gap financier résiduel

ANNEXE IV : Fiche de description de l'activité

| | |
|---|---|
| Code et libellé de la Composante | |
| Activité : 2.5.1.7 | Suivi de la mise en place de cette nouvelle stratégie de contrôle |
| Résultats attendus de l'exercice : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - 04 UFA sont contrôlées - 02 forêts communautaires contrôlées - les marchés de la localité ne sont plus approvisionnés en gibiers | |
| Sous-activité : | |
| <ul style="list-style-type: none"> 25171- contrôle de l'exploitation dans 04 UFA 25172- Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion de 02 forêts communautaires 25173- Opération coup de poing | |
| Indicateurs de résultat : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 02 missions effectuées pour chaque UFA - Au moins 01 mission effectuée par forêt communautaire - Au moins 01 opération coup de poing effectuée par mois | |
| Description des actions à entreprendre : | |
| <u>Contrôle de l'exploitation dans les 04 UFA :</u> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle des limites de l'assiette de coupe en exploitation - contrôle des essences exploitées, des DME/AME - vérification de la tenue des documents de chantier - vérification du marquage des grumes au parc | |
| <u>Suivi de la mise en œuvre de 02 plans simple de gestion :</u> <ul style="list-style-type: none"> - vérification du certificat annuel d'exploitation - contrôle des limites des parcelles en exploitation - vérification du contrat de partenariat - vérification du respect des DME/AME | |
| <u>Opération coup de poing :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Planification des patrouilles - Réquisition des forces de l'ordre et des autres administrations - Exécution de l'opération - Rédaction des PV et vente aux enchères s'il y a lieu ... | |
| Responsable de l'activité : (mentionner le nom de la personne ou de la structure) | |
| Monsieur X, Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasses de Djoum | |

Ressources requises : Il s'agit de préciser ici les besoins en ressources humaines, matérielles et financières pour l'exécution de l'activité ;

Ressources humaines :

- 01 OPJ (Le chef de poste)
- Au moins 03 agents forestier
- Au moins 02 gendarmes armés

Ressources matérielles :

- 02 motos
- 01 GPS
- 01 Boussole
- Ruban dendrométrique
- Sac de couchage
- 01 marteau forestier...

Budget opérationnel :

- Carburant et lubrifiant pour les 02 moto (cf budget)
- Repas froid
- Boite à pharmacie ...

Calendrier d'exécution de l'activité au cours de l'exercice
Cf chronogramme

NB : Cette fiche est remplie par ceux qui proposent et exécutent les sous-activités.

ANNEXE V : Rapport de mission de suivi-évaluation interne

Date d'évaluation : du 15 au 24 juillet 2008

| Code et Libellé de l'activité PSFE | Code et libellé des Sous-Activités prévues | Niveau de réalisation | Structure responsable | Budget engagé | Observations/Recommandations |
|--|---|--|-----------------------|---------------|---|
| 2.5.1.7- Suivi de la mise en place de cette nouvelle stratégie de contrôle | 25171- contrôle de l'exploitation dans 04 UFA | - 01 mission dans l'UFA 09.004B - 02 mission dans l'UFA 09.006 | CPFC Djoum | 600 000 | Effectif insuffisant |
| | 25172- Suivi de la mise en œuvre des plans simples de gestion de 02 forêts communautaires | - Aucune forêt communautaire contrôlée | CPFC Djoum | 0 | Aucune forêt communautaire sous convention d'exploitation |
| | 25173- Opération coup de poing | - 03 patrouilles réalisées - 7 PV - 300 gigots classes B et C saisis | CPFC Djoum | 200 000 | - Budget épuisé - nécessité d'octroi d'une rallonge budgétaire |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

ANNEXE VII : Canevas des Rapports Trimestriels

Période du _____ au _____

| Code et Libellé de l'activité PSFE | Code et libellé des Sous-Activités prévues | Niveau de réalisation des Sous-Activités | Structure responsable | Niveau de consommation du budget | Observations et Recommandations |
|------------------------------------|--|--|-----------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

